CITOYEN NATURE

2017 / N°23

le magazine des associations pour la nature et l'environnement en Alsace

SOMMAIRE

RASSEMBLEMENT CONTRE LE GCO
PLACE DE LA RÉPUBLIQUE STRASBOURG
YANN CARTAUT

ÉDITO 1

CONFÉDÉRATION GRAND EST 2

GCO : ALSACE NATURE AU COEUR DE LA MOBILISATION 10

SUR LE TERRAIN EN 2016 16

LA VIE D'ALSACE NATURE 54

Citoyen **Nature**
N°23 - FÉVRIER 2017
Magazine édité par Alsace Nature et ses associations fédérées

Directeur de la publication : Daniel Reininger
Rédacteurs en chef : Marie Marty, Marie Kneib et Stéphane Giraud

Maquette et mise en page : Hector Garcia Espinosa, Ivan Schneider, et Yann Cartaut / CAE ARTENRÉEL
Illustration de couverture : Hugo Mairelle

Les textes sont sous la responsabilité de leurs auteurs. Textes, maquettes et illustrations sous licence Créative Commons BY (Alsace Nature)-NC-SA 3.0

Imprimé à 2500 exemplaires sur papier 100 % recyclé par IVOF, Strasbourg, www.ivof.com

Alsace Nature
8 rue Adèle Riton - 67000 Strasbourg
Tél. : 03 88 37 07 58 - siegeregion@alsacenature.org
http://alsacenature.org

alsace nature

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT MEMBRE

ÉDITO

La nature, notre boussole par ces temps troublés

Dans un monde où la démocratie cède souvent la place à la démagogie, voire au populisme, il apparaît **salutaire de se raccrocher aux valeurs que nous, membres d'Alsace Nature, bénévoles ou sympathisants, partageons** et que nous défendons.

Même si nous sommes de plus en plus consultés par les institutions publiques, et même à l'époque d'internet, **la vraie transparence n'est toujours pas de mise**, avec des dossiers bouclés avant concertation, dont la remise en cause est le plus souvent impossible. Dans ce contexte, **nous avons de plus en plus de mal à défendre la nature, mais nos actions ne sont pas vaines** et notre association reste fidèle à ses principes, garde le cap et ne varie pas au gré du vent comme certains de nos partenaires.

Boussole et pas girouette !
Nous abordons une période difficile et il me semble important de resserrer nos rangs, de définir des stratégies communes et de combattre les mensonges visant à faire consensus ou acceptation sociale, sur des points aussi divers que l'énergie, l'agriculture, l'aménagement du territoire et la protection de la nature.

Pour cela, nous devons réclamer et démontrer le vrai prix des choses.
Le vrai prix de l'électricité d'origine nucléaire qui commence à apparaître dans la déroute d'Areva et d'EDF, le vrai prix des produits agricoles issus du modèle agro-industriello-chimique, le vrai prix de l'étalement urbain et des grands projets inutiles. Le vrai prix, pas uniquement pour notre portefeuille et notre santé, mais également pour nos enfants qui vont continuer à payer la lourde addition après nous.

Le développement du bio, les initiatives citoyennes, l'évolution vers les transports alternatifs, la sobriété choisie, sont autant de signes positifs qui démontrent que nous sommes sur le bon chemin et que la transition écologique est en marche ! Mais sans la recherche de nouvelles gouvernances permettant de rétablir la cohésion sociale, la dignité et la confiance des citoyens, il est illusoire d'envisager une mutation de la société vers le développement soutenable, inclusif, pour une réelle co-évolution de l'homme et de la nature.

Dans ce Citoyen Nature 2017, vous allez découvrir les multiples actions qui ont mobilisé **les bénévoles et les salariés** tout au long de l'année 2016 et qui n'ont été possibles que grâce à leur **engagement sans faille**. De nombreux dossiers nous sont imposés, comme la création de FNE Grand Est, le GCO, les Scot, les PLU(I)... Mais nous nous auto-saisissons également de sujets, petits ou grands, en coordination avec les groupes locaux, et développons des partenariats avec nos voisins allemands et suisses.

Parallèlement, nous mettons en place notre nouvelle organisation, bâtie sur le local et l'infra-régional que vous avez approuvée lors de l'assemblée générale de 2016. L'activation des groupes locaux est en cours, celle des réseaux thématiques a débuté, avec en priorité, pour ne pas oublier d'où nous venons, la réactivation du réseau "nature". Il reste beaucoup à faire et nous ne progresserons que si nous y consacrons énergie et bonne volonté. Enfin, pour consolider notre association et lui assurer une plus grande indépendance financière, nous devons augmenter son nombre de membres et de donateurs. **Pour cela, rien de plus efficace que de se dire fiers d'appartenir à Alsace Nature, tout en agissant dans nos groupes locaux et nos réseaux !**

En vous souhaitant une très combative année 2017 !

Bien à vous,

Daniel Reininger
Président d'Alsace Nature

AURORE - UNE ESPÈCE COMMUNE SUR NOTRE TERRITOIRE NATIONAL ET RECENSÉ PAR ODONAT, L'OFFICE DE DONNÉES NATURALISTES, QUI COMME LES ASSOCIATIONS DE PROTECTION DE LA NATURE A DÛ SE STRUCTURER POUR ÊTRE PRÉSENT SUR LE NOUVEAU DÉCOUPAGE TERRITORIAL RÉGIONAL DU GRAND EST.

NICOLAS BUHREL

CONFÉDÉRATION GRAND EST :

UN NOUVEL INTERLOCUTEUR POUR LES COLLECTIVITÉS

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
GRAND EST

FNE GRAND EST : un toit commun pour nos fédérations

A l'issue de plusieurs mois de discussions et de rencontres, le 3 décembre 2016, Alsace Nature, Lorraine Nature Environnement (LNE) et Champagne Ardenne Nature Environnement (CANE) ont créé la confédération FNE Grand Est. Ce toit commun est une réponse à la Loi NOTRe, impliquant une réorganisation des services de l'Etat, ainsi que la création d'un nouveau conseil régional à l'échelle du territoire à présent nommé région Grand Est.
Gageons que la confédération FNE Grand Est sera pour ses membres et donc pour ceux d'Alsace Nature, l'occasion de nous renforcer mutuellement dans nos actions de reconquête pour la nature et la protection de l'environnement.

Arnaud Schwartz
Président de FNE Grand Est, trésorier d'Alsace Nature

Protéger et faire découvrir la nature dans le Grand Est

Le mouvement associatif de protection de la nature et de l'environnement se fédère à l'échelle de la région Grand Est. Ainsi, les trois fédérations, Champagne Ardenne Nature Environnement, MIRABEL-Lorraine Nature Environnement et Alsace Nature, sont heureuses de vous faire part de la création de la confédération nommée France Nature Environnement Grand Est (FNE Grand Est).
Les statuts de ce nouvel acteur environnemental, protecteur de la nature dans la région Grand Est, ont été adoptés lors de son assemblée générale constitutive qui s'est tenue le 3 décembre 2016 à Nancy, au cours de laquelle son Bureau et son président, M. Arnaud Schwartz, issu d'Alsace Nature, ont été élus.
Cette confédération a pour **objet principal l'amélioration des connaissances, la protection et la sensibilisation de la nature et de l'environnement, indispensable au bien-être des habitants de la région, source d'équilibre entre les différents intérêts sociaux, économiques et écologiques. Elle regroupe 50 000 citoyennes et citoyens, militant dans 250 associations**.
FNE Grand Est agira en concertation avec ses membres, dans le respect de leur indépendance sur chacun de leurs territoires et des actions qu'ils y mènent.
Sa première mission sera de développer les relations entre les trois fédérations, leurs membres et les interlocuteurs institutionnels que sont l'Etat, le Conseil Régional, les Agences de bassin… Elle répondra ainsi aux attentes des acteurs publics et **assumera sa fonction d'interlocuteur dans le domaine de la protection de la nature et de l'environnement en Région Grand Est, notamment dans les instances de concertation régionales.**
FNE Grand Est s'attachera, avec ses associations fédérées, à permettre aux habitants de la région comme aux touristes de passage de découvrir la richesse écologique qu'abrite le Grand Est. Elle développera pour cela un programme de sorties, de conférences, de rencontres, de débats pour permettre à chacun de s'exprimer.
Souhaitant avoir une approche pragmatique, elle encouragera tous les programmes de renaturation, de plus petits comme le creusement de mares ou la plantation de haies, au plus gros comme la renaturation de zones humides fonctionnelles, elle défendra l'objectif de reconquête qui lui semble nécessaire aujourd'hui.
Sur l'un des dossiers qui fit l'actualité du côté de Bure cet été, face à une expérimentation imprudente, elle défendra le développement d'une Région qui n'a pas vocation à devenir la poubelle nucléaire de la France. De même le Grand Est, avec ses centrales nucléaires non loin des frontières, n'a pas à devenir le nouveau Tchernobyl pour nos concitoyens et nos voisins du Benelux, d'Allemagne ou de Suisse.

Les chiffres actuels le prouvent déjà, l'avenir économique est aux renouvelables, tandis que la solidarité locale et internationale nous invite à l'efficacité et avant tout à la sobriété énergétique, pour à la fois sortir du nucléaire et des énergies fossiles, sources de tant de conflits mais aussi de tant de risques climatiques.

En ce qui concerne l'agriculture, elle soutiendra la nécessité stratégique pour ce secteur de progressivement se libérer des entraves lui faisant perdre ses emplois et ses plus-values sociales, économiques et écologiques. Elle souhaite au contraire aider les habitants de la région Grand Est **à gagner en résilience et peu à peu se passer de l'usage des pesticides et engrais issus de la chimie de synthèse, mais aussi de pratiques négligeant le bien-être animal et la vie des sols.** Elle soutiendra une agriculture tournée vers l'autosuffisance alimentaire des territoires.

Toutes ces choses étant liées par ailleurs, FNE Grand Est viendra renforcer la demande des syndicats agricoles, des associations de promotion du vélo, de la marche et des transports en commun, ainsi que des associations de protection de la nature, de la santé et de l'environnement en oeuvrant pour que cesse l'artificialisation du territoire. Agir afin de s'adapter au climat qui change, mais aussi pour conserver des emplois locaux non délocalisables et une nature qui a le droit d'exister pour elle-même en plus de nous rendre d'inestimables services va de pair avec l'arrêt de projets archaïques tels que ceux du GCO ou de l'A31bis pour n'en citer que deux. La nouvelle fédération appuiera donc logiquement les efforts pour faciliter la mobilité douce du plus grand nombre.

FNE Grand Est soutiendra ses trois fédérations dans leur opposition aux projets qui cherchent à gangrener la biodiversité et les espaces naturels de la région. Elle défendra aussi la santé des habitants, qui méritent de vivre dans un environnement où les profits financiers d'une extrême minorité et les dégradations qui les accompagnent n'ont pas leur place.

Ainsi, elle sera vigilante, en plus de tirer vers le haut l'établissement d'un plan régional de prévention et de réduction des déchets digne de ce nom, à ce qu'une trame verte et bleue soit réellement créée à l'échelle du Grand Est, mais aussi intégrée et respectée par des politiques publiques et privées ménageant enfin le territoire et le vivant dans son ensemble, humains y compris.

En bref, cette Confédération s'inscrit, comme ses trois fédérations fondatrices, résolument **dans le mouvement national France Nature Environnement,** dont elle partage les valeurs. ●

PIE-GRIÈCHE ÉCORCHEUR
DAVID HACKEL

Les données naturalistes ont leur office Grand Est

En 1995, à l'initiative d'Alsace Nature, du Conservatoire des Sites Alsaciens, de la LPO Alsace et du GEPMA, avait été créée l'association ODONAT Alsace dans le but de **gérer au mieux les données naturalistes dans un objectif de protection des espèces et des espaces naturels.** Une douzaine d'associations alsaciennes spécialisées sur la faune, la flore et la fonge ont rejoint la fédération dans les années qui ont suivi sa création.

En Champagne-Ardenne, la LPO et trois autres associations gèrent la base de données "faune – Champagne-Ardenne". De même en Lorraine, les LPO 54 et 57, et l'association LOANA s'occupent ensemble les données naturalistes collectées par les observateurs lorrains et rassemblées dans "faune-Lorraine". Toutes ces associations se sont rencontrées à plusieurs reprises au cours de l'année 2016 et ont décidé de créer une nouvelle association : ODONAT GRAND EST.

Pour des raisons pratiques, c'est ODONAT Alsace qui a modifié ses statuts pour élargir son champ d'actions au Grand Est. En ce début d'année 2017, 20 associations d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine sont adhérentes à ODONAT Grand Est et couvrent des domaines très variés de la faune (des grands mammifères aux insectes), de la flore et de la fonge.

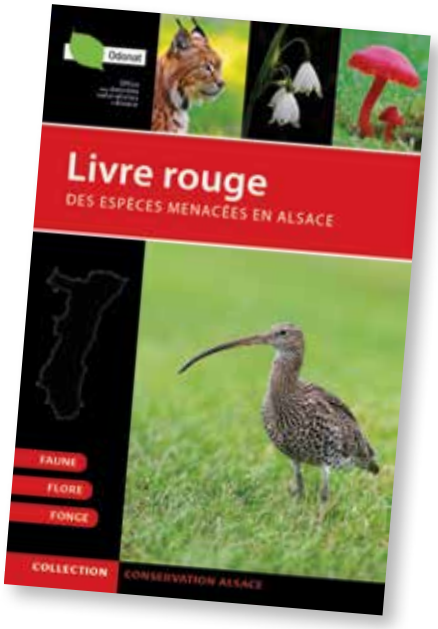

Les 20 associations totalisent environ 10 000 membres et 100 salariés sur le Grand Est.

ODONAT gère plusieurs millions de données collectées par des centaines de naturalistes depuis plusieurs décennies. Les nouveaux moyens de communication ont permis de décupler le nombre de données recueillies en l'espace d'une dizaine d'années. Ainsi, actuellement plus de 2 000 données nouvelles sont collectées chaque jour en moyenne sur la faune, la flore et la fonge du Grand Est.

Les priorités de l'année 2017 et des suivantes sont de structurer le réseau et de travailler au mieux ensemble, de **dresser un état des lieux de la connaissance de la biodiversité**, de mettre en place un observatoire de la biodiversité du Grand Est, de dresser les **Listes rouges** des espèces menacées du Grand Est.

Recueil des données naturalistes

Un des objectifs des associations fédérées à ODONAT Grand Est est le recueil des données naturalistes à des fins de conservation des espèces menacées et de leurs habitats. Pour la faune, les trois portails régionaux de collecte de données que sont :

- www.faune-alsace.org
- www.faune-champagne-ardenne.org
- www.faune-lorraine.org

vont rester fonctionnels. Leur échelle reste en effet adaptée à la mobilisation au plus près des naturalistes locaux.

Chaque base est gérée par un collectif d'associations spécialisées : toutes siègent dorénavant au conseil d'administration de ODONAT Grand Est. Précisons que la compatibilité est totale entre ces trois bases de données, car elles sont issues d'un même système, VisioNature, largement adopté dans de nombreuses régions françaises (dont les DOM) et pays européens. Une inscription unique suffit pour vous connecter et transmettre vos données sur n'importe lequel de ces portails. Et en utilisant l'application mobile Naturalist', qui vous permet d'enregistrer directement vos observations sur le terrain, vous n'aurez même plus à vous soucier de savoir dans quel département vous êtes. Selon sa localisation, chaque observation sera reversée dans la base régionale correspondante. Pratique sur la grande crête des Vosges par exemple ! Ouvertes de 2009 à 2011, ces trois bases participatives ont déjà été alimentées par 3,8 millions d'observations faunistiques, soit près de 1 700 données nouvelles chaque jour. Des oiseaux (85 %), des mammifères, des reptiles et amphibiens, mais aussi des groupes d'insectes très divers, des mollusques ou encore des bestioles étonnantes comme les grands branchiopodes. La représentation compilée de toutes ces observations à l'échelle de la nouvelle région Grand Est (ainsi qu'à l'échelon national) constitue la prochaine étape de ce projet.

LE BUZARD CENDRÉ, ESPÈCE DONT LES SUIVIS ET PLANS D'ACTIONS SERONT CHÂPEAUTÉS PAR LA COORDINATION LPO GRAND EST.
DAVID HACKEL

La coordination LPO Grand Est en ordre de marche

La réforme territoriale a encouragé les LPO d'Alsace, de Champagne-Ardenne et de Lorraine à se rapprocher puis à se réunir sous la forme d'une coordination LPO Grand Est.

La LPO Alsace a une longue histoire. En 1957, quelques amoureux des oiseaux de la région de Mulhouse créent la Ligue haut-rhinoise de Protection des Oiseaux. L'association prend une audience régionale en 1975. Elle rejoint la LPO nationale en 1995 en devenant sa délégation régionale.

La LPO Champagne-Ardenne est créée en 1991. Elle est issue de la transformation du Centre Ornithologique Champagne-Ardenne (COCA), fondé en 1973. En Lorraine, la LPO Moselle est créée en 2009 et la LPO Meurthe-et-Moselle l'année suivante, à partir de la fusion de deux groupes locaux. Un groupe local existe aussi en Meuse.

Conscientes qu'il y a lieu d'adapter nos structures au nouveau contexte régional, les différentes LPO du Grand Est se sont retrouvées à plusieurs reprises au cours de l'année 2016 pour poser les bases d'un rapprochement qui s'est concrétisé le 3 décembre. Au fil des débats, le choix s'est porté sur la création d'une coordination LPO Grand Est gérée par un conseil d'administration de 18 membres (six par ex-région Alsace, Champagne-Ardenne et Lorraine). Parmi les missions qu'elle s'est donnée, la coordination entend notamment :

- améliorer la connaissance de la faune, de la flore et du patrimoine naturel de la région Grand Est, en coordonnant les observations, les travaux, les études, les comptages et les actions naturalistes au niveau régional, avec d'autres associations et /ou structures de protection de la nature ;
- réaliser, utiliser et valoriser des inventaires, banques de données, expertises techniques et scientifiques, publications ayant rapport avec l'objet de la coordination ;
- créer ou soutenir la création d'espaces naturels protégés ou assimilés ;
- participer aux différentes instances administratives ou commissions régionales, départementales et communales ayant un rapport avec l'objet de la coordination ;
- agir pour l'application des lois et règlements ayant trait à la faune et à ses habitats…

MILAN ROYAL
JEAN-MARC BRONNER

Rester collée au terrain

Parmi les dossiers qu'elle est appelée à porter, la coordination LPO Grand Est envisage ainsi d'éditer une revue périodique, de gérer un colloque annuel et de participer au projet de création d'un observatoire de la biodiversité Grand Est. Elle chapeautera également les suivis et les plans d'actions concernant des espèces "partagées" telles que le milan royal, le busard cendré, le grand duc d'Europe…

Cette nouvelle configuration nous permet désormais de comptabiliser près de 5 000 adhérents et une trentaine de salariés LPO dans le Grand Est. Ce sont aussi entre 1 500 et 2 000 observations de la faune qui viennent grossir quotidiennement notre réservoir de données naturalistes et quelque 800 animations qui sont organisées chaque année pour sensibiliser les scolaires et le grand public.

Pour autant, ce changement d'échelle ne doit pas nous écarter de nos valeurs et de ce pourquoi nous nous sommes toujours battus. Le choix d'une coordination nous permet de conserver notre proximité avec notre région initiale. Nous souhaitons en effet rester pertinents dans les réponses que nous avons à apporter en fonction des spécificités locales, rester proches de nos adhérents et maintenir nos relations partenariales avec les autres structures associatives présentes sur ce territoire.

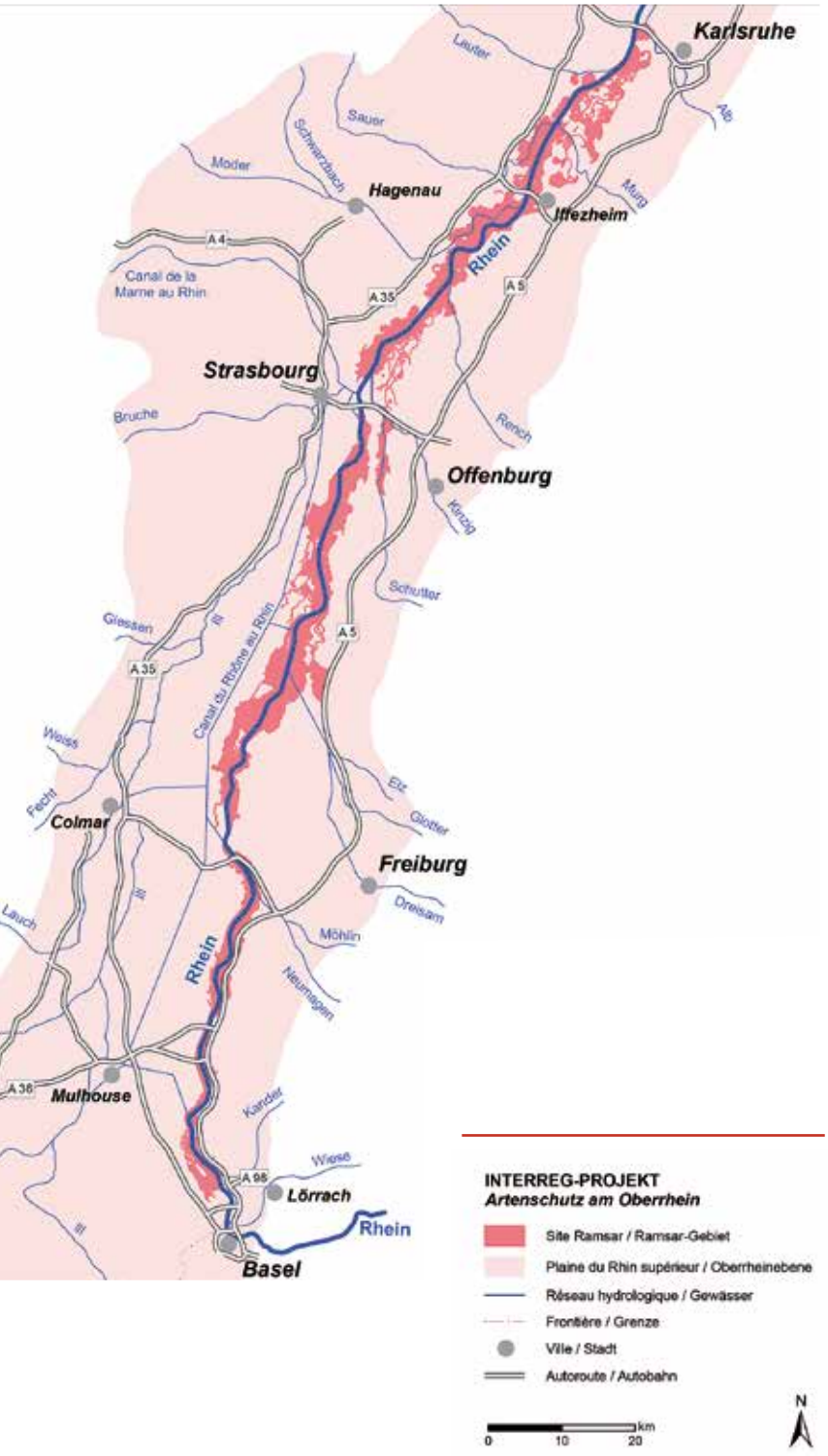

RAMSAR' Rhinature : la LPO initie un programme transfrontalier inédit

Dans la zone RAMSAR[1] du Rhin supérieur (Oberrhein), chaque pays met en œuvre ses propres programmes de suivi et de conservation des espèces patrimoniales (espèces protégées menacées, espèces prioritaires des directives européennes "Oiseaux" et "Habitats") et de leurs habitats. De fait, il n'existe ni stratégie, ni échange transfrontalier, alors même que ces programmes concernent très majoritairement les mêmes espèces, sur des espaces ou des habitats similaires. Cette absence de coopération transfrontalière induit une perte d'information, de connaissances et de savoir-faire qui entraînent non seulement une moins-value scientifique et technique mais aussi des surcoûts pour chaque pays ou structure.

Afin d'améliorer cette situation, la LPO Alsace, en partenariat avec ILN[2] et le NABU[3], a élaboré en 2016 un programme destiné à mettre en place une véritable dynamique et stratégie de coordination transfrontalière de conservation des espèces menacées sur la zone Ramsar du Rhin supérieur. Ce projet a été baptisé " RAMSAR Rhinature - Conservation d'espèces cibles menacées et de leurs habitats dans la zone Ramsar du Rhin supérieur".

L'objectif du projet est l'élaboration et la mise en œuvre de programmes transfrontaliers visant à consolider la connaissance des espèces patrimoniales et à produire des plans d'actions partagés. Concrètement, le projet s'attachera à optimiser les connaissances naturalistes de 22 vertébrés présents dans l'espace du Rhin supérieur, de comparer et d'homogénéiser les protocoles d'études et de suivis, et enfin de comparer et d'homogénéiser les actions de conservation afin d'élaborer des programmes de conservation communs et d'améliorer la coopération transfrontalière des naturalistes à l'échelle de ce territoire. Le projet est une première étape vers la définition d'objectifs de sauvegarde d'espèces menacées à l'échelle du site Ramsar transfrontalier "Rhin supérieur/Oberrhein".

Il n'existe à ce jour aucune initiative visant à mettre en place des plans d'actions transfrontaliers pour la conservation d'espèces patrimoniales et encore moins un programme visant à créer un réseau transfrontalier d'échanges et de savoir-faire dans ce domaine. Ce programme représente donc un véritable défi !

Le territoire retenu se situe dans la plaine rhénane

du Rhin supérieur ; il concerne l'ensemble de la Zone Ramsar et les zones humides en connexion directe avec cette zone (Natura 2000), aussi bien du côté français qu'allemand. Cette zone représente près de 8 750 km^2. Le projet est basé sur l'étude de 22 espèces de vertébrés. Ce choix a été réalisé à partir d'un protocole précis, basé sur de nombreux critères (exemple : niveau de menace, rareté, diversité des habitats, niveau de connaissance, popularité…).
Les espèces retenues sont les suivantes :
17 espèces d'oiseaux (courlis cendré, sterne pierregarin, hirondelle de rivage, harle bièvre, vanneau huppé, busard des roseaux, blongios nain, râle d'eau, tarier des prés, chevêche d'Athena, oie des moissons, canard chipeau, fuligule milouin, torcol fourmilier, bruant proyer, pic cendré, chevalier guignette) ;
3 espèces d'amphibiens (sonneur à ventre jaune, rainette verte, crapaud vert) ;
2 espèces de mammifères (castor d'Europe, murin de Bechstein).
Le projet se déclinera sur une période de 3 ans, du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2018. Le projet RAMSAR Rhinature est soutenu à 50 % par l'Union Européenne et de nombreux autres partenaires publics et privés. Le budget total du projet pour les deux pays sur les 3 ans est de 804 274 €.

RAMSAR RHINATURE EST BASÉ SUR L'ÉTUDE DE 22 ESPÈCES DE VERTÉBRÉS. 17 ESPÈCES D'OISEAUX, 3 ESPÈCES D'AMPHIBIENS DONT LE CRAPAUD VERT ET 2 ESPÈCES DE MAMMIFÈRES
NICOLAS BUHREL

LE VANNEAU HUPPÉ EST CIBLÉ DANS LE CADRE DU POJET RAMSAR RHINATURE

[1] RAMSAR : TRAITÉ INTERGOUVERNEMENTAL QUI SERT DE CADRE À L'ACTION NATIONALE ET À LA COOPÉRATION INTERNATIONALE EN MATIÈRE DE CONSERVATION ET D'UTILISATION RATIONNELLE DES ZONES HUMIDES ET DE LEURS RESSOURCES.
[2] ILN : INSTITUT FÜR LANDSCHAFTSÖKOLOGIE UND NATURSCHUTZ IM NABU BADEN-WÜRTTEMBERG
[3] NABU : NATURSCHUTZBUND

GCO
ALSACE NATURE AU CŒUR DE LA MOBILISATION

Le temps joue pour nous

Le projet de GCO, dont l'inutilité est de plus en plus évidente, aura fortement marqué l'année 2016. Cela débute avec la signature, le 29 janvier 2016, du **décret attribuant la concession de la future autoroute au groupe Vinci** et la découverte progressive du projet concret, avec ses aires de service et de stockage de poids lourds.

La mobilisation d'Alsace Nature et du collectif GCO Non Merci n'a pas faibli et elle s'est même amplifiée au fil des mois, générant la création de nouvelles associations le long du tracé comme par exemple les Bishnoïs à Ernolsheim-sur-Bruche ou les Fédinois contre le GCO à Vendenheim ou encore Duppigheim Qualité de Vie. Cette mobilisation n'est pas que l'expression du syndrome NIMBY, mais elle interroge fondamentalement la réelle problématique qui se pose autour de Strasbourg en termes d'enjeux de déplacement et de réponses écologiquement soutenables. Les personnes qui se mobilisent aujourd'hui sont, contrairement aux propos souvent entendues, celles qui viennent quotidiennement travailler à Strasbourg et qui subissent les congestions régulières. Vinci a été si peu en capacité à justifier le projet lors des réunions publiques de Griesheim-sur- Souffel, Vendenheim et Strasbourg que ses représentants ont renoncé à venir à la réunion publique de Stutzheim-Offenheim ! La Sanef, qui a hérité de l'échangeur Nord est quant à elle dans un mutisme total sur les autorisations qui lui incombent. Face aux questions des citoyens, le plus grand secret et la plus grande opacité règnent sur les agissements de ces multinationales.

La manifestation rassemblant près de 3 000 personnes et une bonne centaine de tracteurs à Strasbourg, le 15 octobre, a été le point d'orgue de l'année. Elle a montré que notre détermination était intacte tout en poussant la Chambre de Commerce et d'Industrie à se lancer dans une campagne de publicité mensongère pour tenter de justifier le projet. L'automne a aussi vu le début des travaux préparatoires (forages géotechniques et fouilles archéologiques), alors que Vinci n'avait pas encore toutes les autorisations requises pour ces travaux. **Le temps joue en effet contre les promoteurs du projet**, car la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) arrive à échéance le 23 janvier 2018 et toutes les autorisations pour la réalisation du chantier sont loin d'être acquises.

Tout espoir de faire tomber ce projet inutile et néfaste n'est pas perdu. L'enjeu pour 2017 sera de gagner du temps, d'autant qu'Alsace Nature a engagé divers contentieux et plaintes qui peuvent singulièrement compliquer le dossier, et qu'une enquête publique au titre de la loi sur l'eau et des espèces protégées est encore à venir.

Continuons plus que jamais **la mobilisation au long de cette année 2017 décisive** !

Maurice Wintz
Vice-président d'Alsace Nature, porte-parole du collectif GCO Non merci

Février 2016

Grand contournement ouest de Strasbourg : encore un projet de Vinci nuisible, inutile et imposé

C'est avec colère et dégoût que nous avons découvert dans le Journal officiel du 30 janvier 2016 le décret validant le contrat de concession pour la construction et l'exploitation du Grand contournement ouest de Strasbourg (GCO).

Après deux ans de travail souterrain, sans aucune communication, ni sur le cahier des charges de cette autoroute à péage ni sur les conditions d'attribution de la concession au géant du BTP Vinci, l'Etat donne les clés de cet ouvrage destructeur et inutile à une multinationale dont le seul objet est de faire fructifier son investissement de 700 millions d'euros, et ce, pour 54 ans.

FNE et Alsace Nature ainsi que leurs associations fédérées regrettent amèrement le choix des pouvoirs publics de persévérer dans la mauvaise voie. Ces derniers préfèrent une vieille vision du tout routier plutôt que de développer les alternatives à la voiture individuelle pour les déplacements domicile/travail autour de Strasbourg. Au lieu de créer une voie dédiée sur l'A351 pour le Transport en Site Propre de l'Ouest strasbourgeois ou encore de sortir des cartons les projets d'extension de tramway vers l'ouest et le nord de la ville, les pouvoirs publics se fourrent dans une impasse en créant une nouvelle autoroute, en supprimant l'écotaxe…

Pourtant, les solutions à la pollution atmosphérique, au sacrifice de 300 hectares de terres agricoles, à la destruction de la biodiversité, au cauchemar des automobilistes coincés dans les bouchons aux heures de pointe, existent. Nous les avons maintes fois développées, avec, à nos côtés, des associations d'usagers des transports collectifs, des agriculteurs, des élus et des riverains des vingt communes impactées.

Malgré de multiples appels au débat public et ces propositions concrètes, les pouvoirs publics ont choisi l'autisme et l'affairisme. Adieu cohérence politique. Ici, ils ont pris fait et cause pour le lobby du BTP, au détriment des citoyens.

Une démocratie du "cause toujours…"

Face à ce mépris, nous ne baisserons pas les bras. Lors de l'ouverture de la troisième conférence environnementale (en 2014) et au lendemain de la mort du jeune Rémi Fraisse sur le site de Sivens, le chef de l'Etat avait assuré que le débat public "est la seule manière de garantir dans la transparence et la responsabilité, aussi bien la préservation de la nature que les poursuites de nos projets de développement économique". Il donnait six mois alors au gouvernement pour dresser les conditions de ce renouveau du dialogue démocratique tout en simplifiant les procédures.

Ces "simplifications" désormais menées ne désignent en réalité qu'une vaste dérèglementation qui bafoue les mesures de protection de la nature, les droits sociaux et les procédures démocratiques chèrement acquis. Pas dupes, les citoyens attendent toujours le débat démocratique qui aurait dû être le préambule à tout changement.

Le choix fait aujourd'hui, sur ce projet vieux de plus de 40 ans qui fait l'objet d'une vive contestation, va à l'encontre des belles paroles de François Hollande. Imposer ainsi la violence d'Etat et le mépris du citoyen à la place de la démocratie n'est pas selon nous la meilleure des solutions.

Pour Denez L'Hostis, président de FNE "Alors que tous les acteurs régionaux de la société civile ont réussi à animer un véritable débat démocratique expliquant l'inutilité totale du projet de GCO, les responsables politiques continuent à promouvoir les projets routiers des années 1960. Quand donc des solutions adaptées au 21e siècle, dans la droite ligne de la COP 21, donnant plus de place aux transports collectifs seront elles enfin mises en place ?"

Été 2016

Alsace Nature lance un recours contre le contrat de concession entre l'Etat et Vinci

L'association Alsace Nature, représentée par Maître François Zind, avocat au barreau de Strasbourg, a déposé le 20 juillet 2016, "un recours en contestation de la validité de la convention de concession passée entre l'Etat et la société concessionnaire de l'autoroute de contournement ouest de Strasbourg pour le financement, la conception, la construction, l'entretien, l'exploitation et la maintenance de l'autoroute A355, approuvée par décret n° 2016-72 du 29 janvier 2016".
La fédération régionale des associations de protection de la nature en Alsace a vocation à préserver l'environnement sur son territoire. **Or, "le projet aura d'importantes conséquences, directes et indirectes, sur l'environnement, tant en matière de qualité de l'air, d'hydraulique, de protection des zones humides et des espaces agricoles naturels et des espèces qu'en termes paysagers"**.

En matière de qualité de l'air, les conséquences les plus notables du projet consistent en :

- un accroissement des émissions de CO2 de + 58 % en hypothèse haute de trafic ;
- un accroissement du trafic et donc de la pollution liée sur les radiales de Strasbourg notamment RN4 et A351 ;
- un accroissement des émissions de CO et de Benzène.

En matière d'hydraulique, le projet est susceptible, en traversant des cours d'eau, de perturber leurs conditions d'alimentation ou d'écoulement. De plus, les emprises peuvent réduire le champ d'expansion des crues. Ceci est particulièrement sensible pour la Bruche et le Bras d'Altorf ainsi que sur la commune de Vendenheim pour le Landgraben. (...) Le projet provoque également la disparition d'environ 6 hectares de prairies humides en vallée de la Bruche.
En matière de préservation des espaces agricoles, il est constant que le projet consomme plus de 300 hectares de Surface Agricole Utile et a un effet déstructurant pour le parcellaire dans le cadre des aménagements fonciers agricoles et forestiers.
Il a de la même manière un impact sur les bois et forêts puisqu'il provoque la disparition de 30 à 40 hectares de surfaces boisées dans les forêts de Grittwald, Lampertheim, Geudertheim et Mundolsheim et détruit le site de la forêt alluviale de Kohlenplatz (47 ares), propriété du Conseil Général et géré par le Conservatoire des Sites Alsaciens.
S'agissant de la trame verte et bleue régionale, le projet viendra aussi couper six corridors écologiques et détruire deux réservoirs de biodiversité identifiés dans le Schéma Régional de Cohérence Ecologique adopté par arrêté préfectoral en date du 22 décembre 2014.
En matière de protection des espèces, la construction de l'autoroute A355 va provoquer la fragmentation et la destruction de l'habitat de nombreuses espèces protégées, parmi lesquelles le Grand hamster et d'autres mammifères, des amphibiens, des insectes et des oiseaux. (...)
Enfin, en matière d'impact du projet sur les paysages, l'impact visuel est qualifié de fort pour les riverains concernés par la présence des échangeurs ou de passages en remblai. Le projet engendrera une coupure d'unités naturelles diversifiées ainsi que d'importants fils d'aménités régionales ainsi que de solidarités intercommunales."
Dans son recours, Alsace Nature soulève également la question de l'opacité et de l'illégalité des conditions financières d'attribution de la concession au groupe Vinci (éléments financiers noircis dans les annexes transmises à l'association, montage financier provisoire et non-finalisé à la signature du contrat,...).
Elle estime que la société concessionnaire de l'autoroute "n'est pas à même de garantir l'exécution du contrat dans l'ensemble de ses clauses" et notamment "celles qui peuvent apparaître comme étant les plus secondaires pour un constructeur, à savoir celles relatives à la préservation de la nature et des espèces, nullement garanties".
Autre point soulevé dans le recours contre le contrat de concession : il modifie les caractéristiques essentielles de l'opération déclarée d'utilité publique par le décret du 23 janvier 2008.
La DUP prévoyait la construction d'une autoroute à 2X2 voies élargissables à 2X3 voies par l'intérieur, alors que le contrat attaqué prévoit la construction d'une autoroute de 2X2 voies élargissables à 2X3 voies par l'extérieur. (...).

Par ailleurs, le viaduc prévu à hauteur de Vendenheim, qui devait être de 12 mètres de hauteur, est aujourd'hui envisagé à plus de 16 mètres de hauteur. La tranchée couverte a été déplacée vers l'ouest, exposant ainsi de nombreuses habitations d'un lotissement situé à moins de 80 mètres de l'infrastructure aux nuisances générées par celle-ci. Une construction connexe à l'autoroute a été également déplacée par rapport au projet présenté au public, à savoir, l'aire de service d'une superficie de 18 hectares qui devait initialement se situer sur le ban de Ittenheim et qui, à l'heure où nous écrivons ces lignes n'a toujours pas trouvé de lieu d'encrage, partagé Griesheim-Sur-Souffel ou Duppigheim-Duttlenheim.

De surcroît, le nouveau projet créé deux nouvelles constructions qui en changent radicalement l'identité : une aire de stockage des camions d'une superficie de 6 hectares et un pôle multimodal positionné au droit de l'échageur entre la RN4 et l'A355 qui n'était pas prévu initialement.

Ces modifications substantielles entraînent nécessairement une augmentation du montant du projet présenté au public en 2006, qui était de 355 millions d'euros alors qu'il s'élève dans le projet concédé à 518 millions, et même à 700 millions en comptant les frais de financement. Le montant actuel du projet correspond ainsi au double de celui dont l'utilité publique a été déclarée."

Outre l'extension des périmètres concernés directement, les aménagements fonciers agricoles et forestiers font l'objet d'une demande d'extension de 3 000 ha passant ainsi potentiellement de 7 000 à 10 000 ha sur l'ensemble du tracé. : "Ces aménagements fonciers n'ont fait l'objet d'aucune évaluation environnementale, et aucun dépôt de dossier de demande de dérogation pour les espèces protégées n'a été déposé". Cette extension entraînera des atteintes irréversibles à la biodiversité, avec des espèces protégées impactées (Pélobate brun, Grand hamster).

L'association estime que les mesures d'évitement, de réduction ou de compensation des impacts sur les espèces sont en-deçà des enjeux réels du territoire. Elle conteste l'efficacité des mesures "hamster" (passages à faune, mesures agri-environnementales...) et déplore qu'aucune autre espèce protégée impactée fasse l'objet de mesures compensatoires dans le contrat.

Octobre 2016

3000 personnes et 82 tracteurs contre le GCO à Strasbourg

Samedi 15 octobre 2016 la mobilisation contre le GCO a été exceptionnelle. Nous étions plus de 3 000 personnes au moment le plus fort de la manifestation avec la présence d'une centaine de tracteurs. Denez L'Hostis, président de France Nature Environnement, était présent aux côtés des manifestants réunis à Strasbourg pour dire "non" une nouvelle fois à l'A355 et "oui" aux alternatives. Tracée sur un territoire déjà ultra-dense et lacéré de voies routières, cette autoroute à péage, qui sacrifierait 300 hectares de terres agricoles et plusieurs zones naturelles encore préservées, ne réglerait en rien les problèmes de trafic routier autour de Strasbourg.

Plusieurs recours sont d'ailleurs engagés. Alsace Nature a notamment déposé plainte auprès de la Commission Européenne, pour non-conformité de la déclaration d'utilité publique du GCO avec les directives européennes et pour non-conformité par rapport aux mesures de protection Grand Hamster, espèce protégée menacée d'extinction. Il n'est pas trop tard, les bulldozers peuvent encore être arrêtés !

Novembre 2016 à janvier 2017

La farce de l'écotaxe

Suite à la saisine du Conseil d'Etat par Alsace Nature pour la mise en application de l'écotaxe et aux conclusions favorables du rapporteur public du Conseil d'Etat, le gouvernement n'a pas jugé utile d'attendre les conclusions de la plus haute juridiction administrative. Le secrétaire d'Etat aux Transports, Alain Vidalies, lors du congrès de la Fédération nationale des transports routiers (FNTR), a annoncé en novembre 2016 qu'un amendement serait déposé qui ferait "purement et simplement disparaître l'existence législative de l'écotaxe".

Cédant ainsi aux pressions des lobbies routiers, le gouvernement n'a pas traîné : l'amendement est passé à l'assemblée nationale dans la nuit qui a suivi, avant d'être entériné dans la loi de finance votée en janvier ! Nos gouvernants montrent une nouvelle fois leur incapacité à arbitrer en faveur de l'intérêt général face aux intérêts privés.

Alors que chaque année en France, on enregistre 48 000 décès prématurés liés à la qualité de l'air (pour un coût de 100 milliards d'euros selon le travail de la commission sénatoriale), le gouvernement vient d'abandonner 40 millions de français qui sont victimes quotidiennement de la pollution de l'air.
Bafouant le fonctionnement de nos institutions en renonçant à attendre le résultat du Conseil d'Etat, le gouvernement supprime, en catimini, un des axes majeurs d'une réelle politique environnementale, retire aux collectivités territoriales la possibilité de financer des modes de transports alternatifs et favorise l'enrichissement de groupes privés au détriment de la santé et de la qualité de vie des Français.
En pleine COP22 et au lendemain d'un "accord historique" pour le climat, nous déplorons le fossé qui sépare la communication gouvernementale des actions conduites par ce même gouvernement.
Les associations de protection de la nature attendent maintenant, avec la même célérité, la mise en oeuvre de mesures destinées à répondre à l'enjeu de l'amélioration de la qualité de l'air et du développement des transports alternatifs.
Avant les échéances électorales de l'année prochaine, les citoyens sont en droit d'exiger un environnement de qualité. Nous en appelons au chef de l'Etat pour que la politique menée ne se fasse plus dans le huis clos des amendements discrets, dictés par les lobbies privés.

Automne 2016

Le front européen

Depuis plusieurs mois, les services de communication de l'État, de la CCI du Bas-Rhin et de la multinationale Vinci vantent les mérites de leur projet d'autoroute à 700 millions d'euros, si moderne et porteur de solutions à la pollution de l'air, la congestion de Strasbourg, la dégradation de la biodiversité, etc.
Or, le projet de Grand Contournement Ouest de Strasbourg (GCO) n'a non seulement rien de novateur (il date des années 1970 !), mais il viole carrément deux directives européennes que l'État français a ratifiées. C'est le sens des plaintes qu'a adressé Alsace Nature à la Commission européenne et du courrier d'information adressé à la Banque européenne d'investissement (BEI).

Une directive Habitat-Faune-Flore foulée au pied

Rappelons que la France s'est vue condamnée le 9 juin 2011 par la Cour de justice de l'Union européenne pour "insuffisance de mesures de protection du Grand hamster" au titre de la directive Habitats Faune Flore (directive 92/43/CEE). Cinq ans après, la fédération alsacienne des associations de protection de la nature constate que rien n'a changé pour l'espèce, bien au contraire : sa régression se poursuit. Ce qui n'a pas empêché le Premier ministre de signer en janvier 2016 un acte de concession permettant de lancer la construction du GCO, qui viendra encore fragmenter l'habitat du hamster. Si jusqu'à présent la Commission européenne avait suspendue une condamnation pécuniaire de la France, le GCO pourrait coûter à l'avenir des millions d'euros d'amende aux contribuables !

Étude d'impact, vous avez dit ?

Dans sa précipitation à ouvrir un nouveau chantier pour le géant du BTP Vinci (le même qu'à Notre-Dame-des-Landes !), la France a oublié l'un de ses autres engagements : celui d'évaluer les incidences environnementales des grands projets publics et privés (directive 95/337/CEE). Or, le GCO viole plusieurs règles édictées par cette directive. Exemple : le projet n'a été soumis à aucune autorité environnementale sérieuse. Pas étonnant, si l'on en juge par les dégâts que cette autoroute causerait sur les populations d'espèces protégées, des milieux aquatiques, des zones humides et des corridors écologiques présents sur le tracé ! Enfin, le projet ayant d'inévitables répercussions côté allemand, la France est tenue de notifier le projet à nos voisins d'outre-Rhin, ce qu'elle n'a pas fait.
Dans ce contexte, Alsace Nature a saisi la Commission européenne pour non-respect de ses directives et adresse en parallèle un courrier d'information à la BEI, qui semble vouloir s'engager dans le projet de GCO. En effet, la Banque européenne d'investissement est très attachée au respect de principes sociaux et environnementaux pour consentir au financement d'un projet. Notre association a été entendue à Luxembourg. L'affaire se poursuit.

SUR LE TERRAIN EN 2016

SORTIE NATURE DU GROUPE LOCAL EUROMÉTROPOLE SUR LE SITE CSA DU HEYSSEL EN FORÊT DU RHIN ET EN RÉSERVE NATURELLE DU ROHRSCHOLLEN.
ALSACE NATURE

Groupes locaux : la relance est en marche

Des nouveaux contours géographiques dans le Bas-Rhin

Suite à notre refonte statutaire en 2016, une réflexion a été menée pour redessiner les anciens groupes sectoriels, renommés groupes locaux, en se calant au plus près des structures institutionnelles que sont les nouveaux cantons ou les communautés de communes.
Fin 2016, sur les 17 groupes identifiés dans le Bas-Rhin, on peut considérer qu'une moitié est active. Afin de relancer la dynamique des groupes locaux, la coordination Bas-Rhin, menée par Jean-Claude Claverie, vice-président d'Alsace Nature, épaulé par Jean-Philippe Langrand et notre coordinateur salarié François Lardinais, se sont rendus à des réunions de groupes locaux.
L'objectif de ces rencontres est de présenter le plan stratégique élaboré en 2014 et 2015, expliquer les nouvelles responsabilités et l'autonomie confiées aux groupes locaux, travailler la question des périmètres et enfin, échanger sur les actions et les envies des groupes locaux afin de pouvoir les épauler dans leurs réalisations.

Un nouveau groupe Sélestat-Marckolsheim

Début octobre, nous avons eu la joie de participer à la première réunion de redynamisation du groupe Sélestat-Marckolsheim. La cohérence par rapport au territoire de la communauté de communes et le fait que les deux responsables du groupe habitent du côté de Sélestat et de Marckolsheim ont permis d'entériner un nouveau périmètre. Le dynamisme des pilote et animateur montre que l'objectif que nous nous sommes fixés est réaliste. Nous épaulerons bien entendu ce groupe dans les actions à venir pour permettre d'assurer un beau développement sur ce territoire aux nombreux enjeux.
Début novembre, nous avons rencontré, à Erstein, une personne susceptible de mettre en place une dynamique de relance d'un groupe local "orphelin", le groupe Bruch Ried. Il s'agit de s'appuyer sur une association locale, Nature Ried avec dans un premier temps la mise en place d'animations grand public pour se faire connaître. Il est à noter que certains groupes locaux ne nous ont pas sollicités, tels Haguenau-ischwiller, Kochersberg, Eurométropole... les responsables étant au fait du plan stratégique et des nouveaux statuts. Merci à eux pour cet investissement conséquent depuis des années !

Partenariat avec les réseaux thématiques

Dans l'avenir, il va falloir trouver des solutions pour les groupes locaux orphelins, trouver la bonne personne sur le terrain, s'appuyer sur des associations locales fédérées... Le travail partenarial entre les groupes locaux et les réseaux thématiques doit aussi faire partie des enjeux de développement à venir pour permettre une bonne adéquation, une meilleure circulation de l'information et le développement d'actions. Les membres des réseaux thématiques étant des atouts indéniables pour le groupe local de leur lieu de résidence !
Vous aussi vous pouvez rejoindre votre groupe local et, si dans votre secteur il est aujourd'hui inactif et que vous avez le souhait de voir se développer des actions, n'hésitez pas à nous contacter. D'autres membres du secteur sont sans doute dans la même attente !

SORTIE NATURE DU GROUPE LOCAL JURA EN COMPAGNIE DE ROLAND VOGEL SUR LA CRÊTE DU RAEMEL
ALSACE NATURE

Une collaboration inter-groupes se met en route dans le Haut-Rhin

Alsace Nature représente dans le Haut-Rhin actuellement un ensemble de 16 groupes locaux dont 10 sont actifs (Lièpvrette, Taennchel Haut-Rhin Nord-Ribeauvillé, Fecht, Colmar, Thur-Doller, M2A, Sierentz-Bande Rhénane, Com Com Illfurth, Sundgau et Jura) avec des réunions et des représentants (pilotes et animateurs) clairement identifiés et couvrant la majorité de la superficie départementale. Les zones blanches se concentrent essentiellement au sud de Colmar, passant du Florival à Rouffach et de Meyenheim vers Fessenheim ainsi que le nord-ouest autour de Lapoutroie dans la vallée de la Weiss.
En 2016, nous avons vu naître le nouveau groupe local "Com Com d'Illfurth" et les deux groupes Thur et Doller ont décidé de fusionner en fin d'année. Pour les groupes actifs, plusieurs changements ont eu lieu au niveau des représentants notamment pour les animateurs. Nous espérons ainsi une nouvelle dynamique de ces groupes pour l'année 2017.
Grâce à l'activité d'une majorité d'entre eux, Alsace Nature maintient une présence forte sur le terrain haut-rhinois mais qui repose essentiellement sur la volonté et le dynamisme de quelques-uns ; le renouvellement des membres actifs, l'engagement des jeunes militants, l'accroissement des personnes prêtes à suivre des dossiers sont en cours, mais nous le savons tous, cela prendra encore un peu de temps.

Une feuille de route pour une meilleure autonomie

Dans le cadre du plan stratégique, nous avons élaboré avec la coordination départementale du Haut-Rhin et sous l'impulsion de son bureau "une feuille de route" des groupes locaux qui se veut être un guide de gestion, de soutien et d'idées pour progresser vers une plus grande autonomie de fonctionnement. Concrètement, nous mettons l'accent sur la charte des groupes locaux avec un fonctionnement en binôme (pilote-animateur), sur l'organisation et l'animation d'une dynamique locale (soties, rencontres…) et enfin sur les relations avec les partenaires locaux de tous bords concernés par nos thématiques.
Enfin les groupes locaux ont la possibilité de faire jouer l'entraide mutuelle et la collaboration inter-groupes, plus où moins étroite selon les dossiers à traiter et leur volonté.

Cet état des lieux nous permet d'être d'un optimisme réaliste quant à l'avenir du développement des groupes locaux haut-rhinois d'Alsace Nature. L'objectif pour 2017 sera de définir un pilote-animateur pour chaque poste manquant afin de pouvoir couvrir tous les territoires du Haut-Rhin de manière efficace.

Gestion communale de la biodiversité : la future campagne fédérale !

Qui ne s'est pas réjoui de voir le long des chemins et sur les talus, s'épanouir fleurs et herbacés sauvages et leurs hôtes, butinant sur les fleurs, larves s'alimentant sur les feuilles, araignées aux aguets… Et le lendemain, tout ce monde de merveilles broyé pour faire "propre" et "entretenu" ? Toute la chaîne alimentaire est impactée, et la faune régresse.
Comment apporter aux groupes locaux des outils pour sensibiliser les élus et services techniques des collectivités à la gestion écologique de leurs espaces ruraux ? Pour répondre à ce besoin, un groupe de travail s'est constitué, avec la LPO Alsace, Imago, le GEPMA et Alsace Nature.
Apprenons à voir la petite faune, dans ces surfaces non cultivées, îlots et corridors écologiques. Pour mieux la préserver, le groupe, avec l'aide d'Eric Brunissen de la LPO, prépare un guide. Voici quelques principes :

- intervenir le moins possible (voire tous les deux ans) et le plus tard possible dans l'année,
- intervenir en mosaïque, pour laisser en place des refuges, et parce qu'une fauche plus précoce permet une nouvelle floraison, indispensable elle aussi ; le pire étant que tout disparait partout au même moment
- éviter tout broyage et faucher avec des lames ou couper le plus haut possible (10 à 40 cm)…

Deux difficultés se font jour : celle du machinisme en place et la force des habitudes, tantôt ce sont les élus, tantôt les services, entreprises ou particuliers qui bloquent, ou alors qui se révèlent sensibles. Ensemble, ouvrons les yeux, en organisant par exemple des visites guidées.
Alsace Nature, en tant que fédération, propose d'aller encore plus loin à partir de l'été 2017, en montant et animant une campagne fédérale, première campagne depuis la refonte des statuts de l'association, co-élaborée avec les groupes locaux et les associations fédérées. Cette campagne sur le thème transversal de la gestion des espaces naturels communaux permettra d'aborder des sujets extrêmement divers, de construire à terme un micro réseau favorable à la biodiversité, mais également de mettre en valeur les communes exemplaires.

PRÉDATION D'UNE ARAIGNÉE CRABE
MATHIAS WAGNER

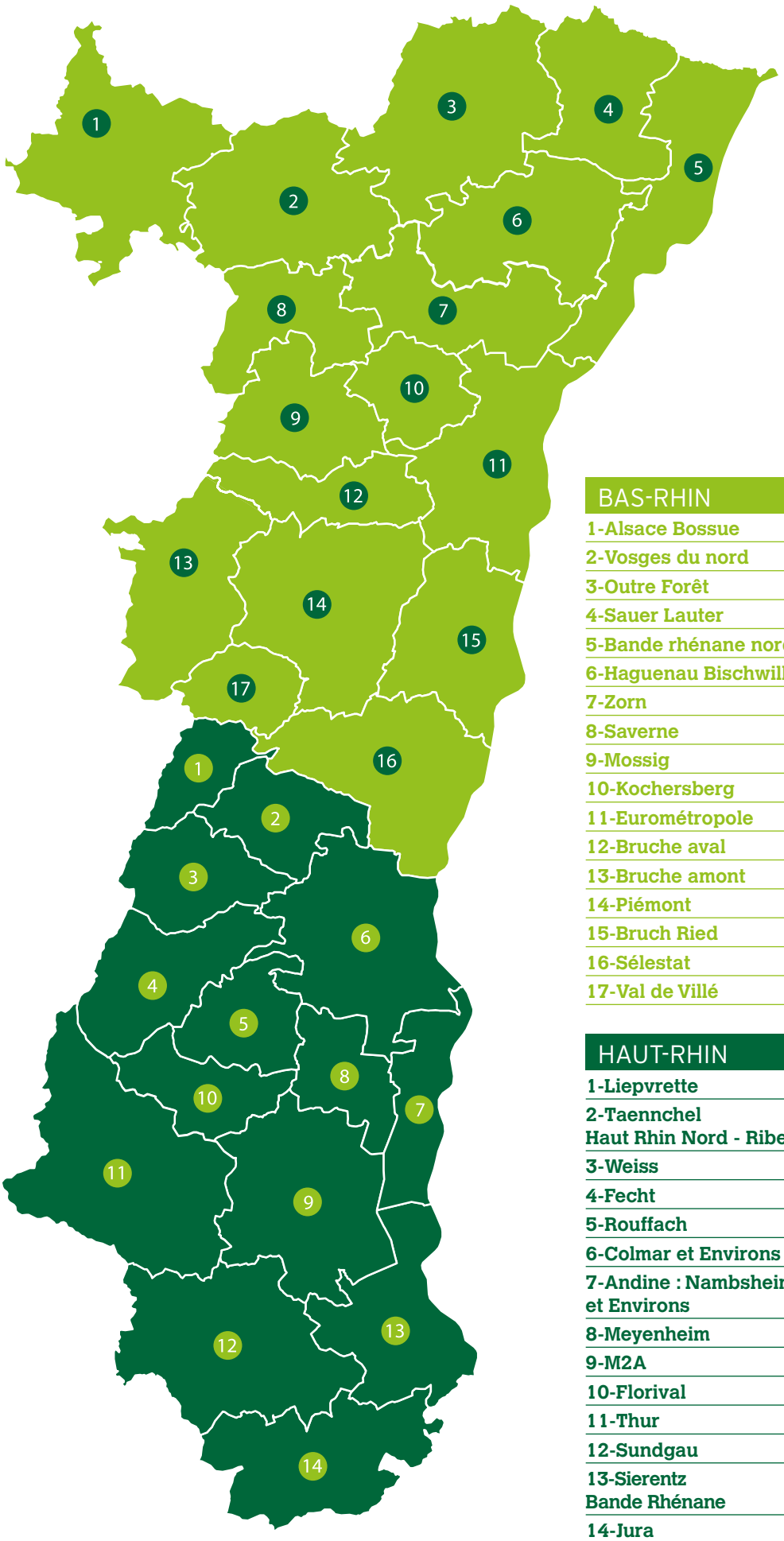

BAS-RHIN

1-Alsace Bossue	P. 21
2-Vosges du nord	P. 22
3-Outre Forêt	P. 22
4-Sauer Lauter	
5-Bande rhénane nord	P. 22
6-Haguenau Bischwiller	P. 22
7-Zorn	
8-Saverne	
9-Mossig	
10-Kochersberg	P. 24
11-Eurométropole	P. 26
12-Bruche aval	P. 30
13-Bruche amont	P. 30
14-Piémont	P. 32
15-Bruch Ried	
16-Sélestat	P. 33
17-Val de Villé	

HAUT-RHIN

1-Liepvrette	P. 46
2-Taennchel Haut Rhin Nord - Ribeauvillé	P. 36
3-Weiss	
4-Fecht	P. 37
5-Rouffach	
6-Colmar et Environs	P. 38
7-Andine : Nambsheim et Environs	P. 41
8-Meyenheim	
9-M2A	P. 45
10-Florival	P. 39
11-Thur	P. 42
12-Sundgau	P. 49
13-Sierentz Bande Rhénane	P. 47
14-Jura	P. 52

DANS LE BAS-RHIN

ALSACE BOSSUE

Mobilisation de la LPO autour du râle des genêts

Suite à la découverte d'un noyau de population de râles des genêts dans le ried de la Sarre (67), un oiseau nicheur typique des prairies humides quasiment disparu en Alsace, la LPO Alsace et l'ONCFS (Office de la chasse et de la faune sauvage) ont initié un plan d'urgence pour préserver les individus et surtout contribuer au succès de leur nidification.
Le râle des genêts, qui établit son nid à même le sol, nichait autrefois dans les prairies extensives des rieds et jusque dans les vallées vosgiennes. L'espèce a vu ses effectifs s'effondrer à partir des années 1950 avec le début de l'intensification de l'agriculture, régression qui s'est poursuivie les décennies suivantes. Actuellement, seuls 3 mâles chanteurs (donc avec des velléités de reproduction) en moyenne sont notés chaque année ça et là dans la région, ce qui place le râle des genêts au seuil de l'extinction en Alsace. Du fait de ce statut fragile, l'espèce fait l'objet d'un Plan National d'Actions piloté par le ministère de l'Environnement, décliné à l'échelle alsacienne et animé par la LPO Alsace.

RÂLE DES GENETS
LIGUE POUR LA PROTECTION DES OISEAUX

20 % de l'ensemble de la population nicheuse française !

Or en juin dernier, des prospections communes de la LPO Alsace et de l'ONCFS ont permis d'entendre le chant de plus d'une vingtaine de râles des genêts (23 à 25 mâles chanteurs) !
Ce regroupement inhabituel, qui témoigne de la dispersion des populations occupant les secteurs voisins (régions françaises et/ou pays limitrophes), inondés suite aux conditions météorologiques printanières particulièrement pluvieuses, a déclenché des mesures exceptionnelles, les effectifs recensés représentant 20 % de l'ensemble de la population nicheuse française (114 mâles chanteurs en 2015) !
Une fois les chanteurs précisément cartographiés, la LPO Alsace et l'ONCFS ont ainsi pris contact avec les exploitants des parcelles concernées (prairies de fauche), grâce au concours de la Chambre d'Agriculture. Objectif de l'opération : convaincre les exploitants de ces parcelles de mettre en place des mesures de protection de ces oiseaux. En effet, la fauche des prairies avant le 15 juillet peut avoir des répercussions dramatiques sur les poussins, voire les adultes.

Mesure d'indemnité d'urgence pour les agriculteurs

La majorité des éleveurs, pourtant déjà touchés par un retard de fauche exceptionnel, ont compris les enjeux de préservation liés à la présence des oiseaux et ont été favorables à une action de protection. La dizaine d'exploitants a ainsi accepté les mesures proposées :

- conserver des bandes refuges sur leur parcelle ;
- réaliser une fauche "respectueuse" destinée à préserver les adultes et les jeunes.

La DREAL, qui s'est saisie du dossier, a alloué aux exploitants une mesure d'indemnité d'urgence. Cette collaboration exceptionnelle et exemplaire met en valeur le fait qu'une concertation réussie entre les différents acteurs concernés par une problématique de conservation est possible et permet la préservation effective d'une espèce.

UN DÉBOISEMENT "PRÉVENTIF" A ÉTÉ OPÉRÉ SUR LE SECTEUR DE LA GUTLACH. UNE CONFÉRENCE DE PRESSE A ÉTÉ RÉALISÉE SUR PLACE LE LUNDI 25 JANVIER EN PRÉSENCE DE NOMBREUX JOURNALISTES.
ALSACE NATURE

DES VOSGES DU NORD AUX COTEAUX DE LA MOSSIG

Renaturation de la Mossig

Le syndicat mixte du bassin de la Mossig, grâce à des fonds publics, en particulier ceux de l'Agence de l'Eau Rhin – Meuse, se substitue aux riverains pour entretenir les berges et le lit de la rivière. Le groupe local Mossig d'Alsace Nature a été associé à ces travaux en signalant par un marquage les arbres à préserver. Les bénévoles participent également aux groupes de travail qui ont lieu régulièrement sur le terrain pour suivre au plus près les avancées du chantier.
L'objectif final est de s'assurer que la participation du bois au mix-énergie ne remette pas en cause la présence d'habitats d'espèces protégées et le potentiel d'atténuation des forêts au niveau du réchauffement climatique par le stockage du carbone.

Dialogue avec la mairie à Romanswiller

Nous avons aussi pris contact avec le maire de Romanswiller pour faire le tour des problèmes sur la commune et engager le dialogue. Suite à ces discussions, un projet de parking au lieu-dit "Fuchsloch" a été abandonné, une plus grande vigilance est apportée aux dépôts de remblais en forêt, l'apport de remblais sur le site de l'ancien dépôt de munitions est arrêté et l'ensemble est fermé par une barrière. Un autre problème ancien de dépôt de matériaux par un agriculteur sur ses propres terrains, a été évoqué. A l'initiative du maire, une réunion rassemblant les acteurs du dossier a permis de mettre fin à cette situation grâce à la prise de conscience du responsable et à sa décision de "nettoyer" le site.

HAGUENAU, BANDE RHÉNANE NORD ET OUTRE-FORÊT

Non aux déboisements sans concertation !

L'association Nature et Environnement Herrlisheim-Offendorf s'est donnée pour mission d'informer les élus quand une atteinte à la nature est constatée. En l'absence de réponse, nous essayons d'alerter par les moyens d'information classiques. C'est ce qui s'est passé en janvier 2016 : nous avons organisé une conférence de presse avec Alsace Nature (lire plus loin) pour dénoncer l'absence de concertation lors du déboisement des anciens terrains de la raffinerie. Autres actions : l'association a organisé des sorties dont une à l'écoute de la chouette chevêche au mois de mars et une autre à la découverte des paysages et des oiseaux de la Gutlach le 20 mai 2016. Une conférence s'est tenue sur l'arbre champêtre le 20 octobre 2016 en compagnie de l'association Haies Vives d'Alsace... Il s'agit aussi pour l'association de donner un coup de pouce à la nature. Pour cela nous essayons d'impulser des plantations auxquelles nous participons. A la demande de la commune d'Offendorf, l'association a participé avec le Conservatoire des sites alsaciens à un inventaire de la flore d'une prairie de la Gutlach. Il s'agissait de sauver des plantes remarquables dont l'epipactis palustris, orchidée autochtone protégée en Alsace.
Par ailleurs, l'association travaille aussi avec la LPO. Une étude concernant l'avifaune de la Gutlach a pu être réalisée ce printemps grâce à ce partenariat. Il s'est avéré que le secteur était d'une grande richesse. Malheureusement, une grande partie a été défrichée pour l'agriculture...

Eviter de devoir compenser le moment venu

Pour Alsace Nature, le défrichement opéré par la communauté de commune de l'Espace rhénan sur le secteur de l'ancienne raffinerie de Herrlisheim est particulièrement problématique. En effet, cette dernière a choisi de diligenter le déboisement de l'ensemble du massif forestier qui se situe entre la zone naturelle de Gutlach et le site de l'ancienne

raffinerie. Si, sur ce dernier, personne n'a jamais contesté l'objectif de développement d'une activité économique, la vocation des espaces attenants était toute autre. La cause de ce déboisement est encore plus problématique. Loin d'avoir un besoin en espace pour y développer un projet, la communauté de communes a choisi de couper en 2016 pour éviter de devoir compenser le moment venu si un projet se présentait… Rappelons que, pour l'heure, aucun projet n'a abouti.

Tablant sur le fait que la coupe des arbres, qu'ils considéraient comme ayant moins de 20 ans, permettait à la collectivité d'échapper aux mesures compensatoires, elle a, sans aucune étude préalable sur les espèces présentes, fait couper, broyer et déssoucher l'ensemble du massif.

Alors que le Conseil départemental, que nous avions alerté depuis longtemps sur le sujet, a toujours promis un équilibre entre le développement économique et les enjeux naturalistes, la mainmise de la communauté de communes et le silence coupable du Département laisse envisager de bien sombres horizons pour la nature de ce secteur.

Par ailleurs, malgré le travail de porté à connaissance de l'association Nature et Environnement Herrlisheim-Offendorf et de la LPO sur la richesse du site de la Gutlach la majeur partie de la zone a été défrichée et labourée pour le développement de cultures agricoles.

Là encore, le site de la Gutlach est un site emblématique des combats environnementaux. Promis en compensation de très nombreux projets par le passé, ce site se voit aujourd'hui détruit par des pratiques agricoles ou de développement économique sans aucune prise en compte des enjeux environnementaux. Déterminées à ce que nous revenions pas aux pratiques des années 1960 en terme d'atteinte à l'environnement, Alsace Nature et ses associations fédérées restent plus que jamais mobilisées sur ce dossier.

DÉBOISEMENT "PRÉVENTIF" OPÉRÉ SUR LE SECTEUR DE LA GUTLACH.
ALSACE NATURE

Poulettes de Steinseltz : zéro pointé en matière environnementale et de bien-être animal !

Par arrêté du 4 mars 2014, le Préfet du Bas-Rhin a autorisé la SARL Ferme Schafbusch à exploiter un élevage de 692 000 équivalents-animaux de poulettes à Steinseltz et Riedseltz. Alsace Nature s'oppose à ce projet depuis le début, tant pour des raisons environnementales que de bien-être animal, sans qu'aucune de ses remarques n'ait été prise en compte.

Dans la lignée des actions "bien-être animal" et le dossier de demande d'autorisation présentant de très graves lacunes, le dépôt d'un recours en annulation a été décidé. Nous avons donc saisi le Tribunal Administratif de Strasbourg le 4 mars 2015. Après un long silence du Tribunal et de l'administration, les échanges de mémoires ont repris début 2016, et l'audience s'est finalement tenue le 8 juin 2016. Le jugement rendu par le Tribunal Administratif de Strasbourg le 22 juin 2016 rejette notre requête. Etonnés, pour ne pas dire choqués, par les termes du jugements (estimant suffisant de mentionner qu'il existait des émissions d'azote, sans chercher à les chiffrer, et que malgré plusieurs pages d'explications et de calculs nous ne démontrions pas la sous-évaluation des ces émissions), nous avons décidé d'aller en appel.

Une requête en appel a donc été déposée le 24 août 2016, et le dossier est désormais entre les mains de la Cour Administrative d'Appel de Nancy.

KOCHERSBERG

Nature et culture, pour sensibiliser un large public

Au cours de l'année 2016, le groupe local a cherché d'une part à développer la notoriété d'Alsace Nature dans le Kochersberg, d'autre part à suivre les dossiers les plus importants. Concernant la sensibilisation, le groupe a organisé, comme les années précédentes, une sortie guidée autour des collines du Kocherberg et du Hohberg, le 5 juin. Particularité de cette année, la sortie a été suivie par deux maires et plusieurs conseillers municipaux. De là, a émergé l'idée d'organiser à l'avenir l'une ou l'autre sortie spécialement réservée aux élus de la Communauté de communes afin de les sensibiliser aux enjeux à prendre en compte dans les documents d'urbanisme et autres projets d'aménagement.

Dans le souci d'élargir le public intéressé, le groupe local a proposé une soirée culturelle, associant lecture des textes et musique, le 3 juin à Truchtersheim. L'association "A livre ouvert – Wie ein offenes Buch", partenaire du projet, a ainsi proposé la lecture d'une dizaine de textes issus de l'ouvrage "L'Alsace Nature" édité à l'occasion des 50 ans d'Alsace Nature. Ces lectures, agrémentées d'intermèdes musicaux joués par Rémy Drago et Pierre Grunert, ont beaucoup intéressé le public présent. Ce module lecture-musique a été reproduit ensuite à d'autres occasions dans la région et peut être un bon moyen de sensibilisation pour les groupes locaux.

Au chapitre des dossiers, le projet de GCO (lire par ailleurs) a fortement occupé le groupe local qui a participé à toutes les manifestations organisées. Dans le sillage du GCO, les nombreux remembrements prévus dans le Kochersberg ont conduit le groupe local à proposer des PQPN (personnes qualifiées pour la protection de la nature, siégeant dans les commissions de remembrement) dans les différentes commissions communales. L'enjeu va être de prévoir une stratégie commune à l'échelle du tracé du GCO. Un dossier fondamental à venir est constitué par le projet de PLU intercommunal qui est en cours d'élaboration. Le groupe local a demandé à être consulté lors de cette phase, ce qui suppose l'élaboration d'un argumentaire circonstancié. Une grosse échéance pour 2017, en plus de celle du GCO !

L'ARRÊTÉ AUTORISANT LE TIR DE NUIT DU RENARD ROUX COMME MESURE DE PROTECTION DU GRAND HAMSTER A ÉTÉ JUGÉ INUTILE PAR LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF.
DAVID HACKEL

Pour 2017, le groupe local va développer les actions de sensibilisation avec des sorties guidées plus nombreuses (Les 4 saisons du Kochersberg), un cycle de conférences publiques, des formations. Afin d'élargir l'assise sociale d'Alsace Nature, le groupe local prévoit également de mettre en œuvre une action de porte à porte dans le but de recruter de nouveaux membres ou sympathisants. Du travail en perspective !

Renaturation spontanée : oui à une trame verte !

Il y a quelques années, pour des raisons qui n'ont rien de naturaliste, deux parcelles agricoles situées près de Reitwiller, d'une surface totale d'environ 10 ha, n'ont pas été réattribuées à des exploitants agricoles après le départ à la retraite de leur propriétaire. Laissées à elles-mêmes, ces parcelles ont rapidement été colonisées par une végétation pionnière issue pour l'essentiel des cortèges végétaux des alentours et amenée par le vent ou des animaux. Ainsi, se développent des bouquets de saules marsaux, de bouleaux, de noyers... qui offrent également le couvert à une faune variée (insectes, oiseaux, mammifères...). Ces parcelles constituent de fait un élément de trame verte très intéressant dans une région caractérisée par de grandes parcelles de monoculture. Bien évidemment, le monde agricole fait pression sur l'Etat et les collectivités pour récupérer ces parcelles au titre de la procédure de mise en valeur des terres incultes (Code Rural). Alsace Nature a de son côté écrit à la DREAL pour demander à ce que ces parcelles soient considérées comme un élément de trame verte et protégées à ce titre. La réaction des agriculteurs devant cette renaturation spontanée et leur souhait de pouvoir cultiver les bonnes terres sont compréhensibles. Mais, compte tenu du fait que les pratiques culturales intensives actuelles, ainsi que les remembrements en cours conduisent globalement à une banalisation croissante de grandes surfaces, l'apparition et la préservation de tels espaces de nature sont, d'un point de vue écologique et social, parfaitement défendables et même nécessaires. L'agriculture est inscrite dans l'histoire du Kochersberg, mais elle peut prendre d'autres formes que les pratiques anti-nature actuelles. Le Groupe local Kochersberg demande encore une fois une discussion sérieuse avec le monde agricole sur ces enjeux essentiels. Affaire à suivre...

Tuer des renards ne fera pas revenir les grands hamsters !

Le 8 février 2017, le Tribunal Administratif de Strasbourg a donné raison à Alsace Nature en annulant un arrêté autorisant des tirs contre les renards ! L'affaire a commencé le 7 février 2013, quand le Préfet du Bas-Rhin, dans le cadre des mesures de protection du grand hamster d'Alsace, a signé un arrêté prescrivant l'organisation de chasses particulières de destruction par des tirs de nuit de l'espèce renard dans les zones de forte densité de grand hamster. Ces chasses étaient autorisées pour une période allant du 7 février au 14 avril 2013.
Devant l'échec des politique successives de protection du grand hamster et sous la pression de la Commission européenne, l'Etat a tenté une nouvelle approche : la régulation des prédateurs. Et tant pis si l'ensemble des études scientifiques sur la relation proie-prédateur clament que ce n'est pas comme ça que cela fonctionne.

La chasse jugée "mesure inutile"

Nous avons donc déposé devant le Tribunal Administratif de Strasbourg un recours demandant l'annulation de cet arrêté, le 15 février 2013. Quand enfin ce dossier a été étudié au fond par le juge et a donné lieu à un jugement du 30 juillet 2015, le résultat a été sans ambiguïté : la mesure est inutile et il convient d'annuler l'arrêté.
En effet, les textes de loi régissant ce type de chasses particulières sont très clairs : elles doivent être "nécessaires". On ne sacrifie pas inutilement une espèce entière. Et le besoin pour l'Etat de gesticuler autour du grand hamster n'est pas considéré par le tribunal comme suffisant pour le justifier.
Depuis ce résultat, la Préfecture nous a contraint à retourner devant le Tribunal Administratif en reprenant pour l'année 2016 un arrêté strictement identique. Nous avons obtenu gain de cause devant le juge des référés qui a estimé dans une ordonnance du 16 mars 2016 que l'illégalité de ce document était tellement évidente qu'il devait être suspendu. Cette décision a enfin été confirmée par un jugement du 8 février 2017 dans lequel le Tribunal Administratif de Strasbourg a annulé cet arrêté, toujours en raison de l'inutilité de la mise œuvre de ces chasses pour la sauvegarde du hamster.

STRASBOURG EUROMÉTROPOLE

PLUi de l'Eurométropole : des zones humides très impactées

Le projet de plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) de l'Eurometropole a occasionné une mobilisation importante du groupe local. De début 2015 à mai 2016, un groupe de travail a étudié les milliers de pages de documents, afin de donner un avis sur ce projet. Nous avons notamment mis l'accent sur les thèmes suivants :

- la préservation des espaces agricoles et naturels (consommation d'espace),
- la préservation des milieux naturels et de la biodiversité,
- les risques chroniques ayant des conséquences sur la santé.

Nous avons demandé à ce que soit revu à la baisse le potentiel foncier retenu en extension, tant pour ce qui concerne les activités que l'habitat, et avons recommandé à l'Eurométropole de Strasbourg (EMS) d'appliquer une politique de maîtrise foncière volontariste afin de permettre la réalisation de trames vertes à l'horizon 2025.

Nous avons également émis un avis défavorable quant à la consommation de zones humides pour l'urbanisation. Il est en effet inexact de dire que la majorité des zones humides qui seront urbanisées sont dégradées. Dans ce sens, par exemple, nous avons plaidé pour que la zone sud du Port autonome, dont l'urbanisation conduirait à leur destruction et à la réduction d'un réservoir de biodiversité associé à la forêt du Neuhof, soit reclassée en zone naturelle et en espace contribuant aux continuités écologiques.

De même, le projet d'accès nord du Port de Strasbourg s'inscrit dans un espace revêtant une importance particulière pour l'environnement au plan hydrologique qu'il convient de préserver. L'aménagement de cette voie va conduire à la destruction des espaces forestiers riverains, ce qui peut avoir des conséquences sur le projet de réserve naturelle nationale de la Robertsau, dont on peut regretter qu'il ne soit abouti à ce jour…

Nous avons rappelé notre opposition au projet de Grand Contournement Ouest (GCO) qui figure au titre des voies de grande accessibilité, et avons émis un avis défavorable au projet de voie de lisière Est de la Robertsau qui s'insère non seulement dans des zones d'urbanisation futures mais traverse également des zones agricoles et naturelles.

Robertsau-Pourtalès : grande valeur environnementale

Concernant les zones d'urbanisation future dans ce quartier de la Robertsau, elles s'inscrivent dans des espaces naturels sensibles sur le plan environnemental. Nous estimons que l'EMS devrait prendre en compte les remarques de l'autorité environnementale sur la consommation d'espaces fonciers, prendre en compte les notes écologiques (16/20) qui reflètent une grande valeur environnementale de ces espaces, considérer qu'une urbanisation des ces zones impliquerait d'importants aménagement de voiries (esquissés à notre avis trop succinctement par des traces de principes) sans quoi se créerait une enclave ou une impasse.

Dans le cadre d'un Parc naturel urbain (PNU) Robertsau, projet de la ville de Strasbourg ces espaces pourraient être mis en valeur, en jouant un rôle de respiration et de détente. Nous demandons donc le reclassement de ces zones en zones naturelles.

De même, en préservant et en réhabilitant la zone humide de l'ex-raffinerie de Reichstett-Vendenheim et du Ried de la Wantzenau, l'Eurométropole à l'occasion d'agir simultanément sur le climat, l'eau, la biodiversité et l'aménité de son territoire. Il s'agit ainsi d'être en cohérence avec ses politiques environnementales (plan climat, respect du SDAGE, biodiversité en ville…). Le périmètre d'une ancienne raffinerie de pétrole pourrait ainsi devenir un site exemplaire en matière de transition écologique : tout un symbole pour la capitale de l'Europe !

ANIMATIONS NATURE RÉALISÉES AU CENTRE D'INITIATION À LA NATURE ET L'ENVIRONNEMENT DE BUSSIERRE.
SINE

Folies végétales du Muhlbach à Kœnigshoffen

L'association Haies vives d'Alsace, très active dans toute la région, a été à l'origine d'une action originale à Strasbourg. En plein cœur du Parc Naturel Urbain (PNU) de Strasbourg, Haies vives d'Alsace s'est vue confier par la Ville de Strasbourg un espace ouvert de 17 ares pour construire un espace ludique entièrement végétalisé. L'occasion d'expérimenter des dispositifs végétaux sous forme de haies vives, de haies fruitières, de saules tressés, de plessis de châtaignier, de tunnels et de cabanes en saules, etc. Cela a donné lieu, durant l'hiver 2015-2016, à 9 demi-journées avec les enfants et à 12 journées de chantiers avec les adultes. Les habitants de Koenigshoffen ont mis la main à la pâte et se sont approprié cet espace. Les enfants ont investi le lieu et en explorent les recoins. C'est aussi devenu une source d'inspiration pour de nombreuses initiatives privées. Le site va encore évoluer avec d'autres dates de chantier participatif en 2017.

Haies vives obtient le label "végétal local"

Depuis 2013, Haies vives d'Alsace récolte des graines en milieu naturel et les confie au pépiniériste Wadel-Wininger pour produire des plants locaux. Fin 2016, 16 espèces communes de nos haies et d'origine locale sont proposées par le pépiniériste. En 2015, la Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux (FCBN), associée à Plantes & Cités et à l'AFAC-Agroforesteries, a déposé les marques "Végétal Local" et "Vraies messicoles". Y sont définies des régions biogéographiques ainsi qu'un cahier de spécifications techniques incluant des règles de collecte, de production et de traçabilité ainsi qu'un règlement d'usage des marques. C'est un socle solide à partir duquel peuvent maintenant émerger des filières locales sur tout le territoire national.
Haies vives d'Alsace a obtenu le label "Végétal Local" pour 32 espèces ligneuses de la région Nord-Est en mai 2016. Le volet social n'est pas en reste puisque cela procure de l'activité à plusieurs établissements et services d'aide par le travail (ESAT).

DLA : le CINE de Bussierre a phosphoré sur son projet associatif

Un certain nombre de constats fin 2015 ont amené l'association SINE (Strasbourg Initiation nature environnement) à mettre en œuvre un DLA (dispositif local d'accompagnement) : baisse progressive de certains financements publics ; gestion du CINE (Centre d'Initiation à la Nature et à l'Environnement) de Bussierre depuis 7 ans ; projet éducatif relativement ancien ; un groupe de bénévoles gravitant autour du CINE de plus en plus nombreux…
Le Conseil d'administration a validé la mise en œuvre d'un DLA le 8 décembre 2015, en posant les questionnements suivants comme les jalons de la future réflexion : quel fonctionnement pour SINE dans les 10 prochaines années ? Avec quel projet pédagogique et quelle dimension financière ? Quels (nouveaux) partenariats et quelle mobilisation bénévole et citoyenne ? SINE s'est rapprochée d'Alsace Active, qui gère la mise en œuvre des DLA en Alsace et qui l'a accompagnée dans le montage du projet.
SINE a été accompagnée tout au long de l'année 2016 par le consultant Frédéric Soubeyran de Chantier Mobeele, une structure qui a pour vocation exclusive l'accompagnement de projets associatifs et collectifs. Un groupe de travail composé de représentants du Conseil d'administration, de l'équipe bénévole et de l'équipe salariée a été chargé de suivre la démarche. Cette dernière s'est construite autour de 7 séminaires entre mai et décembre 2016. L'un des séminaires, organisé au CINE du Rothenbach, a permis à la réflexion de prendre de la hauteur. A cette occasion, le groupe de travail a été élargi à d'autres bénévoles et à toute l'équipe salariée.
Différents axes de réflexions ont été creusés. Ce DLA a notamment permis de travailler sur l'évolution du projet associatif, sur la mobilisation citoyenne et le bénévolat, et sur un nouveau modèle économique. Ces différents axes de travail déboucheront sur un plan d'action qui sera progressivement mis en œuvre à partir de 2017, en impliquant toutes les forces vives de l'association.
En 2016, le CINE de Bussierre, c'était aussi :

- 289 journées d'animations scolaires au CINE, avec 6 900 élèves
- 5 590 élèves sensibilisés en dehors de Bussierre, au sein des établissements
- 8 800 personnes du public familial touché par l'une des activités du programme.

Journée d'action : "Des animaux pas des marchandises"

Dans plus de 20 pays, des Organisations Non Gouvernementales (ONG) se sont mobilisées le 29 août 2016 dans la cadre d'une journée d'action nommée "Des animaux pas des marchandises" pour dire stop aux transports d'animaux sur de longues distances.

A Strasbourg, Alsace Nature, AnimAlsace et WELFARM (Protection mondiale des animaux de ferme) ont relayé cette action de sensibilisation internationale et distribué des tracts sur la place Kléber.

Notre message : les transports d'animaux vivants sur de longues distances doivent cesser. En effet, plus les trajets sont longs, plus les risques sont grands (déshydratation, blessures, accidents...). Chaque année, plus de trois millions d'animaux sont exportés des pays membres de l'UE vers des pays tiers. Dans les pays destinataires le respect des règles de protection animale est encore moins assuré qu'en Europe.

La France est le plus gros pays exportateur européen de bovins et le troisième exportateur d'ovins. Le nombre d'animaux exportés hors de l'Union européenne continuera d'augmenter si nous ne réagissons pas. Alsace Nature s'intéresse, comme d'accoutumée, au contexte économique qui, par la pression sur les prix de la mondialisation, n'accorde guère de valeur ni d'intérêt à l'animal individuel et ses souffrances, pourvu que la production se maintienne et se développe.

Reprise de l'abattoir de Holtzheim : l'occasion de "monter en gamme"

La coopérative de producteurs de bovins et de porcs qui gérait l'abattoir de Holtzheim (Eurométropole) a été placée en redressement judiciaire au printemps 2016, et ce malgré les importantes aides qui lui ont été apportées au fil des ans. L'abattoir était, en juin 2016, en attente d'un repreneur.

Ce contexte de crise de l'élevage bas-rhinois a amené Alsace Nature à rappeler, comme l'ont fait des éleveurs tels que Thierry Schweitzer ou Laurent Klein, que c'était une erreur stratégique d'avoir positionné cet abattoir essentiellement sur la production de volumes de viandes quelconques, fussent-elles alsaciennes. En effet, l'Alsace ne produit qu'une faible part de sa consommation et le bassin de consommation alsacien pourrait aisément absorber une production locale dont le mode de production serait plus "haut de gamme" que le modèle dominant.

Alsace Nature, par la voix des responsables de son réseau "agriculture", s'est souvenu avec tristesse et amertume des nombreuses enquêtes publiques et autres occasions au cours desquelles l'association demandait notamment aux producteurs de porcs alsaciens de s'orienter vers des modes de production plus ambitieux et plus respectueux des animaux, en particulier de leur accorder une litière de paille et de bannir les cages à truies (ce que la Suisse a su faire depuis longtemps). Jamais nous n'avons été écoutés. Les Commissaires enquêteurs (à une exception près), l'administration ou les élus ont toujours suivi les professionnels dans leurs certitudes économiques, plébiscitant une production conventionnelle, industrielle, banale. Or, la consommation de viande baisse inéluctablement. Les citoyens s'interrogent de plus en plus sur le traitement réservé aux animaux et sur les impacts de l'élevage intensif sur l'environnement.

Alsace Nature et son réseau "agriculture" considèrent que la crise actuelle est une opportunité pour un revirement salutaire. Aujourd'hui, le défi est de pouvoir justifier d'une plus-value avec une prestation supérieure, tant en matière de bien-être animal qu'en matière d'environnement et de conditions de travail. A l'heure où l'information est de plus en plus facilement accessible, les cahiers des charges des productions animales doivent comporter des exigences concrètes, pertinentes, transparentes.

RAGONDINS, MAMMIFÈRES AQUATIQUES TRÈS PRÉSENTS EN VILLE SUR LES BERGES DES RIVIÈRES.
MATHIAS WAGNER

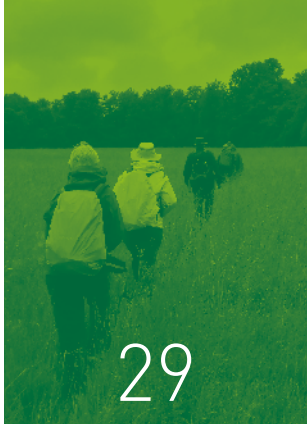

C'est ce qui correspond à la Responsabilité Sociale des Entreprises. Quant à l'abattage des animaux, Alsace Nature partage l'analyse des experts qui préconisent une vidéosurveillance permanente pour garantir un traitement correct des animaux tant qu'ils sont vivants. En tous points et une fois de plus, nous n'avons pas été entendu - l'abattoir ayant été repris à l'euro symbolique par le géant breton Bigard.

Plus de 20 balades nature urbaine à Strasbourg

Le quotidien d'information en ligne Rue89 Strasbourg proposait courant 2016 à ses lecteurs plusieurs articles sur des circuits de découverte des espaces verdoyants de l'Eurométropole. Dans le prolongement de cette idée, Alsace Nature a proposé en 2016 et proposera en 2017 de guider le grand public sur des itinéraires proches de ces circuits et d'y découvrir l'incroyable diversité des milieux, leur richesse faunistique et floristique, que nous côtoyons chaque jour sans vraiment y porter attention.

Le long du canal des Faux-Remparts

Au fil de l'eau, à deux pas du centre-ville, partez à la découverte d'une parenthèse verte qui fourmille de vie. En longeant cette rivière pénétrante de Strasbourg, l'Ill donne à la ville des berges verdoyantes. Observez en compagnie d'un guide nature la faune et flore que ce ruban vert et bleu apporte au milieu urbain.

D'un parc à l'autre : Orangerie et Citadelle

Ces parcs apportent souvent une parenthèse dans le quotidien de la population citadine, mais ceux-ci sont également des refuges pour un grand nombre d'animaux et de plantes, en plein cœur de la ville. Mais qu'en est-il de l'interconnexion de ces deux milieux, de la mobilité des espèces et de la biodiversité général ? Partez à la découverte du maillage vert entre ces deux espaces bien connus des strasbourgeois.

Les étangs de Schiltigheim

Au nord de Schiltigheim, autour des étangs et gravières bordant terres agricoles et ilots résiduels de forêt rhénane, prenez le temps d'un parcours bucolique, la tête dans les branches et les yeux à la surface de l'eau. Comme il est agréable d'observer cette nature diversifiée à deux pas de la ville. Pas besoin d'aller bien loin pour se sentir loin de tout…

De l'Etoile à la Montagne Verte

C'est un parcours au fil de l'eau que nous vous proposons de suivre en compagnie d'un guide nature. Découvrez ou redécouvrez les berges verdoyantes du canal du Rhône-au-Rhin, édifice modelé par l'homme mais connecté à l'Ill, qui prend sa source dans le Jura Alsacien et traverse la ville de part en part.

De Neudorf au Neuhof

Dans ces quartiers très denses, découvrez une coulée verte le long du Zigelwasser et du Rhin Tortue. Une intéressante façon de découvrir ces quartiers au sud de Strasbourg et d'y rencontrer la vie dans tous ses aspects.

Faune nocturne des villes

Quand le soleil se couche les rues se vident et nos voisins sortent de leurs cachettes à la recherche de nourriture. Venez découvrir ces crépusculaires très discrets.

DÉCOUVERTE DE LA BIODIVERSITÉ DANS LE QUARTIER DES PONTONNIER À STRASBOURG LORS DES BALADES NATURE DANS L'EUROMÉTROPOLE ORGANISÉES PAR ALSACE NATURE.
MARIE MARTY

PARCELLES AGRICOLES MISE À NUE AYANT UN TAUX DE COUVERTURE DU SOL TRÈS FAIBLE. DE FAIT, ELLES NE RETIENNENT PAS L'EAU ET AJOUTENT LES COULÉES BOUEUSES AUX INONDATIONS
ALSACE NATURE

VALLÉE DE LA BRUCHE ET ALENTOURS

Le groupe local Bruche entre en scène !

Ce groupe local a (re)démarré en mars 2016. Le premier gros défi, ardu, a été de défendre la nature dans la procédure de validation du SCOT, schéma d'orientation concernant 44 communes. L'analyse environnementale présentée est plutôt bonne. Mais les réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques restent menacés par des périmètres potentiels de zones d'activités pilotées par la Comcom, notamment dans le secteur Dachstein-Ernolsheim-Duttlenheim-Altorf-Molsheim, alors que les communes y sont opposées. Ce sont des zonages d'un autre âge, tout comme le GCO. Toujours est-il que, aujourd'hui, les zones inondables, les espèces protégées et les corridors écologiques signifient des contraintes fortes de protection et de compensation, que le groupe local fait valoir, dans un secteur où le gaspillage des terres a déjà dépassé toute mesure. L'autre enjeu majeur se situe au niveau du Champ du Feu, où il s'agit de ne pas céder aux diverses velléités d'aménagement…

Notre tout jeune groupe a commencé à se montrer lors de plusieurs manifestations, telles la Fête de la Nature à Oberhaslach le 18 septembre, chez les producteurs de fruits de Gresswiller, les 22 et 23 octobre, et grâce à un partenariat avec le cinéma Trèfle dans le cadre des "Séances vertes" du 15 au 19 novembre, avec animation de deux débats et la présence d'un stand dans le hall d'accueil.

Nous suivons le PLU de Molsheim et de Dachstein, et sommes deux fois sortis ensemble sur le terrain pour préparer nos contributions. Nous prévoyons de nous investir sur d'autres PLUs, en fonction de l'engagement de nos membres. Le groupe a accueilli l'association ARBRES de Wolfisheim et environs, qui nous a parlé de leur Charte communale. C'est une bonne base pour dialoguer avec les communes sur les questions d'environnement, et nous voulons nous en inspirer.

Comment les coulées de boues pourraient être évitées

Suite à de gros orages localisés dans l'ouest du Bas-Rhin en juin 2016, un ensemble de phénomènes additionnés les uns aux autres a engendré des dégâts importants. Ces fortes pluies sont arrivées à une des époques les plus délicates de l'année : après une période pluvieuse, pendant laquelle les sols sont déjà gorgés d'eau, les précipitations ne pouvant pénétrer en profondeur et s'écoulant ainsi au plus court. Un temps aussi où les parcelles agricoles, cultivées en betteraves ou en maïs, ont un taux de couverture du sol très faible. De fait, elles ne retiennent pas l'eau et ajoutent les coulées boueuses aux inondations.

Si personne n'est directement responsable de ces épisodes pluvieux, certaines pratiques contribuent à en aggraver considérablement les conséquences :

- les pratiques agricoles : appauvrissement du sol en matières organiques, favorisant ainsi l'érosion ; augmentation de la taille des parcelles monoculturales ; suppression de taillis et de haies sur les pentes,
- une urbanisation qui s'est faite dans l'ignorance du fonctionnement des écosystèmes, en particulier à proximité voire à la place des zones humides,
- des réseaux d'assainissement non séparatifs, qui obligent l'eau de pluie à suivre le même cheminement que l'eau domestique, produisant une saturation et un débordement des réseaux et des stations d'épuration.

Des mesures simples, peu coûteuses et efficaces peuvent être mises en place pour limiter les coulées de boue, en faisant appel au "bon sens paysan". En amont, pour éviter le départ des coulées boueuses :

- reconstituer des sols plus riches en matières organiques et développer les cultures sans labours,
- maintenir et reconstituer des prairies, mettre en œuvre des assolements concertés dans les zones à risques en panachant cultures d'hiver et cultures de printemps,
- développer l'agroforesterie (arbres dans les champs) pour réduire le lessivage et améliorer la structure du sol,
- maintenir ou recréer des zones humides et des champs d'expansion des crues.

En aval, pour tenter de réduire les risques :
- reconstituer des réseaux de haies vivantes, beaucoup plus efficaces que les fascines,
- découvrir les ruisseaux là où ils ont été busés (canalisés sous terre) et sous calibrés,
- maintenir les fossés enherbés et les entretenir de façon légère, éviter leur comblement, causes majeures de l'aggravation de ces phénomènes,
- penser les remembrements à l'aune de ces événements, en ne créant plus de grandes zones de culture en forte pente et en conservant les petites parcelles avec leurs réseaux de haies.

Il s'agit là de mesures réclamées par certaines communes mais souvent repoussées par les organisations agricoles. Il est temps que l'intérêt général l'emporte, mais il faut pour cela une réelle volonté politique ! L'humain ne maîtrise pas totalement la nature, il ne fait pas (encore) la pluie et le beau temps : la météo lui résiste toujours, et c'est heureux ! Mais les choix d'aménagement sont de notre compétence.

Avec le changement climatique, il est très probable que des épisodes pluvieux de ce genre se multiplient à l'avenir, voire s'intensifient. **Il est de la responsabilité des pouvoirs publics, mais aussi du monde agricole, de prendre la mesure de ces évolutions et de les prendre en compte de manière sérieuse dans les futurs projets d'aménagement fonciers (remembrements) et de documents d'urbanisme.** Alsace Nature continuera à le rappeler systématiquement et avec encore plus de force !

CHANTIER BÉNÉVOLES DE REPLANTATION DE HAIES PAR L'ASSOCIATION HAIES VIVES D'ALSACE AFIN DE CONSTITUER CE RÉSEAU VÉGÉTAL LIMITANT AINSI LES COULÉES DE BOUES.
HAIES VIVES D'ALSACE

Antenne-Relais de Rosheim : un secteur fragile à protéger

La société Orange France UPR Nord-Est a déposé, le 1er avril 2010, une déclaration préalable relative à l'implantation d'un relais de radiotéléphonie sur un terrain de la commune de Rosheim.

Un tel projet ne pouvait qu'attirer l'attention d'Alsace Nature. De par sa nature même bien sûr, tant la question des ondes électromagnétiques diffusées par ces antennes-relais est sensible. Mais au-delà de ces considérations, c'est la localisation du projet qui a fait réagir l'association. En effet, la parcelle choisie pour l'implantation de l'antenne-relais se situe sur la face nord de la colline du Bischenberg, un site qui présente un intérêt patrimonial et paysager majeur, situé au sein d'un périmètre ENS (espace naturel sensible) et site inscrit.

Sans s'inquiéter de ces préoccupations, ni même de l'avis défavorable donné par l'Architecte des Bâtiments de France (ABF), le maire a décidé de ne pas s'opposer à la déclaration préalable, par un arrêté en date du 27 mai 2010.

Bien décidés à ne pas laisser un site d'une telle richesse se faire dégrader, et forts de quelques moyens juridiques pouvant l'emporter, nous avons déposé devant le Tribunal Administratif de Strasbourg un recours demandant l'annulation de cet arrêté, le 1er avril 2011.

Après plusieurs années d'attente, un jugement a enfin été rendu le 28 août 2015 et le juge a prononcé l'annulation de l'arrêt de non-opposition. **Une victoire importante pour la préservation de ce secteur fragile**, même si les arguments retenus pour justifier l'annulation sont plutôt détachés des préoccupations environnementales ayant fondé notre décision de saisir le juge (les caractéristiques des constructions auraient dû donner lieu à un permis de construire et non une déclaration préalable, et le maire a arrêté sa décision avant que le délai imparti à l'ABF pour rendre son avis ne soit échu).

La société Orange France UPR Nord Est a fait appel de ce jugement, l'affaire a donc été transmise à la Cour administrative d'appel de Nancy. **Dans son arrêt du 29 décembre 2016, celle-ci a confirmé le jugement du TA de Strasbourg et a condamné Orange à nous verser la somme de 1 500 euros !**

AU PIED DU TERTRE BELVÉDÈRE DU VERGER
LA TERRE EST BLEUE

PIÉMONT / BARR-OBERNAI

Promenade au Jardin philosophe avec La Terre est Bleue

Depuis quelques années, l'association La Terre est Bleue privilégie le jardin comme support d'approches sensibles du patrimoine naturel et culturel. Après avoir, avec le soutien d'Alsace Nature à laquelle elle est affiliée, obtenu en 2011 l'abandon des points d'un projet de PLU particulièrement menaçants pour la dernière zone naturelle de Boersch, elle anime régulièrement "Un jardin philosophe", que ses propriétaires ouvrent à la visite pour continuer de sensibiliser le public à la qualité paysagère de ce secteur.

Ce jardin, créé au XIXe siècle, fut le berceau de la famille Spindler dont la lignée d'artistes peintres et marqueteurs est bien connue en Alsace. Ses propriétaires actuels s'attachent à le restaurer en préservant son caractère de jardin de notable en milieu rural et proposent une promenade qui parcourt l'histoire du lieu et celle de l'art des jardins.

Ce jardin privé d'un hectare a reçu en 2012 le label "Jardin remarquable" du ministère de la culture et de la communication. La Fête de la Nature, qui se situe autour du 22 mai, au début de la saison d'ouverture des jardins, attire généralement parmi les visiteurs des membres d'Alsace Nature et associations affiliées. Le samedi 21 mai, malgré un temps idéal, le jardin n'a accueilli que 6 visiteurs. Le dimanche 22, ensoleillé mais plus venteux, ils étaient 49, dont un groupe de 27 Normands amateurs de nature et de jardins, qui ont également beaucoup apprécié le programme musical proposé en fin de visite par l'ensemble Fiati Insieme.

Les autres journées d'ouverture ont été davantage fréquentées par les touristes venus d'autres régions de France ou de l'étranger. Mais cette année la fréquentation totale a été particulièrement faible, puisqu'elle n'a atteint que 443 visiteurs.

LA DÉCOUVERTE DE L'ONOPORDUM ACANTIUM, CHARDON AUX ÂNES
LA TERRE EST BLEUE

SAUMON MÂLE DANS LE RHIN
SAUMON RHIN

UNE FORÊT RHÉNANE EN PLEIN JARDIN
LA TERRE EST BLEUE

Nature et Vie à Barr : toujours aussi dynamique !

Dans le cadre de la semaine des alternatives aux pesticides en Alsace et en collaboration avec la Mission Eau du SDEA, Nature et Vie a proposé trois rendez-vous : une conférence "Plantes et santé" à la salle des fêtes de Stotzheim, animée par M. Bussert, spécialiste des plantes médicinales de chez nous ; un "labo vert" était aussi proposé dans un jardin d'un particulier à Barr et animé par la Fredon ; tandis qu'une balade "viticulture et biodiversité" animée par Jean-François Dusart, cuisinier à la Maison de la Nature du Ried et de l'Alsace Centrale, ainsi qu'un viticulteur bio, était suivie d'une dégustation de vins et de tartines aux herbes sauvages.

RIED ET ALSACE CENTRALE

EDF a une drôle de conception de la continuité écologique

Le vendredi 2 décembre, au siège d'Alsace Nature, s'est tenue, à l'initiative d'European Rivers Network (ERN), du WWF suisse et d'Alsace Nature, une réunion réunissant les principales associations allemandes, suisses et françaises formant la coalition Salmon Comeback - 21 associations des 4 pays traversés par le fleuve.

Au prétexte que le calendrier est trop serré pour réaliser les 3 passes à poissons de Rhinau, Marckolsheim et Vogelgrun, EDF propose de mener les saumons (et les associations ?) en bateau jusqu'au Vieux-Rhin, leur permettant ainsi de rejoindre Bâle en 2020 et respecter ainsi le plan Saumon 2020 !

La passe de Gerstheim serait ainsi la dernière construite (mise en service prévue en 2018) et les poissons seraient piégés à l'aval de Rhinau.

La CIPR suite à une conférence ministérielle en 2007 à Bonn, ainsi que la directive cadre sur l'eau ne parlent pas de taxi à poissons, mais bien de continuité écologique.

La Commission Internationale pour la Protection du Rhin (CIPR) et la commission européenne ont adressé un rappel à la France "les barrages non encore équipés doivent tous être rendus franchissables" !

Un problème tout aussi préoccupant et difficile, et pour l'instant mis sous le tapis, est la dévalaison des grands migrateurs (salmonidés et anguilles) qui se font hacher dans les turbines d'EDF, ce qui compromet grandement la survie et le retours des poissons.

Il est convenu, à l'unanimité, que la continuité écologique, c'est permettre aux poissons de remonter et de redescendre les cours d'eau par leurs propres moyens et d'étudier tous les moyens légaux pour infléchir la position d'EDF, voire d'attaquer en justice. Les associations restent mobilisées.

TUNNEL MAURICE LEMAIRE À SAINTE MARIE AUX MINES.
BILL HOLMES - FLICKR

TUNNEL MAURICE-LEMAIRE

Un Gothard dans les Vosges ?

La Suisse a inauguré en juin 2016 le tunnel ferroviaire le plus long du monde, plus de 57 km sous les Alpes. Au-delà de la prouesse technique et de l'importance des travaux que cet ouvrage représente, ce tunnel est une concrétisation de la volonté politique suisse en faveur de solutions de mobilités efficaces et respectueuses de l'environnement.

En effet, c'est lors d'une votation en 1987 que les Helvètes ont adopté **le plan "Rail 2000"**, consistant à inverser la tendance à l'abandon du ferroviaire d'après-guerre, en augmentant l'attrait de ce dernier : modernisation et optimisation des matériels, des infrastructures, augmentation de la qualité des services à la fois pour les voyageurs et pour le fret. Une des déclinaisons du plan "Rail 2000" a été l'application de la **taxe poids lourds (RPLP) assurant d'une part le financement et favorisant d'autre part le report des camions vers le train, notamment via le ferroutage.**

Le tunnel du Gothard est une autre déclinaison du plan "Rail 2000", qui, en plus d'agir pour les mobilités douces, crée de l'emploi ! **Aujourd'hui, près de 40 % du fret en Suisse est transporté par le rail alors qu'en France, c'est au mieux 12 %.**

En France, la schizophrénie !

Le transport de marchandises par la route engendre de nombreuses nuisances. Localement, ces nuisances se font ressentir notamment dans les traversées des principales agglomérations alsaciennes mais aussi dans les Vosges. La situation n'y est plus tenable, d'autant qu'il existe que peu d'alternatives, faute de politiques publiques ambitieuses telle que "Rail 2000".

Pire, c'est la schizophrénie : **pour assurer des niveaux de revenus minimum aux sociétés privées d'autoroute, l'État, grand chantre de l'écologie durant la récente COP21, encourage le trafic camion par l'aménagement de routes nouvelles,** tout en maintenant les sous-investissements dans le secteur du rail et de la voie d'eau… Comprenne qui pourra. Y-a-t-il un psychiatre dans la "maison qui brûle" ?

Pour illustrer cela, voyez par exemple le cas du projet de **GCO à péage aux portes de Strasbourg,** mais aussi celui du **tunnel Maurice Lemaire sur la RN59.** En témoigne ainsi le récent accord entre l'État et APRR (concessionnaire du tunnel) en faveur de la baisse du tarif du péage du tunnel pour les camions (de 68 € à 28 €) contre un chèque de 30 M€ donné par APRR à l'État pour accélérer la construction de **la déviation de Châtenois** et contraindre tous les camions à l'emprunter. Cela s'effectue au détriment des populations des vallées concernées et évidemment sans les consulter. Pourtant lors de la mise aux normes du tunnel, l'argument phare était que l'Etat obligerait les camion à l'emprunter.

Des années après ce n'est toujours pas valable, les cols et villages vosgiens restent encombrés de camions et on nous rejoue la même partition…

Inspirons-nous de la politique Suisse !

Le ferroutage, qui a démontré son efficacité en Suisse (73 % du transit par ce moyen) peut être décliné dans la traversée des Vosges. La proposition consiste au réemploie de l'ancienne ligne ferroviaire entre Sélestat et St-Die-des-Vosges (42km, dont 24km existants), dont les emprises ont été préservées, pour y accueillir les trains navettes de ferroutage.

Les gares ferroviaires de Sélestat et St-Die sont situées à la croisée de lignes ferroviaires électrifiées d'importances, bénéficiant de larges emprises foncières et à proximité de réseau autoroutier, facilitant la création de pôles de ferroutage.

Le tunnel Lemaire retrouvera ainsi sa vocation ferroviaire initiale, bordée de part et d'autre (Ste-Marie-aux-mines et Lusse) de gares "auto-trains" pour le franchissement du massif par les autos, à l'instar du Lötschberg (Suisse). En complément de la navette de ferroutage, la ligne rouverte pourra proposer une offre de trains TER, plus rapide et confortable que les cars. L'intérêt de la proposition est ainsi double.

Cette solution offre une vraie alternative pour réduire les risques routiers par l'effacement des camions sur les routes et les cols vosgiens, tout en diminuant la pollution de l'air et les autres nuisances. Elle limite les émissions de bruit (un train transporte 40 camions en une fois) et offre une perspective de développement soutenable des vallées vosgiennes. Les embranchements ferroviaires des industriels seront pérennisés (société Hartmann).

Les Régions sont devenues Autorité Organisatrice de la Mobilité depuis 2015 : en conséquence, elles détiennent le pouvoir d'agir, y compris en matière de fret. Localement, **nous disposons d'un industriel (Modalohr) spécialisé en ferroutage** : toutes les cartes sont ainsi disponibles pour agir !

UNE DES DÉCLINAISONS DU PLAN "RAIL 2000" A ÉTÉ L'APPLICATION DE LA TAXE POIDS LOURDS (RPLP) ASSURANT D'UNE PART LE FINANCEMENT ET FAVORISANT D'AUTRE PART LE REPORT DES CAMIONS VERS LE TRAIN, NOTAMMENT VIA LE FERROUTAGE.

CLAUDE MAURICE - FLICKR

SORTIE NATURE AUTOUR DE LA GRAVIÈRE DE BERGHEIM
ALSACE NATURE

TAENNCHEL - HAUT-RHIN NORD - RIBEAUVILLÉ

Faune et flore insoupçonnées dans le vignoble

La première sortie, en mai, a rassemblé 23 personnes et, guidée par Jean Baltenweck viticulteur bio et Martin Hubert, a permis de découvrir au-dessus de Ribeauvillé une diversité de faune et flore insoupçonnée dans ce milieu artificiel qu'est le vignoble, pour peu que des méthodes de culture douces y soient pratiquées. Bien qu'il reste encore quelques "indécrotables", la profession viticole prend lentement conscience des enjeux.
La deuxième sortie du mois de juin nous a conduits autour de la gravière de Bergheim, zone humide qui nous tient à cœur et sur laquelle nous demandons des mesures de protection et de retour à leurs fonctionnalités. L'accueil de Francis Léonhart dans son exploitation et l'exposé des mesures de renaturation ont montré à la trentaine de personnes présentes qu'un "adversaire" qu'Alsace Nature n'a pas épargné, peut se convertir en quasi-protecteur de la nature.
Nous avons également organisé en automne une conférence, avec projection de film et diaporama, sur la nature ordinaire de notre territoire.
Découvrir son environnement à travers l'œil d'une caméra capturant patiemment des centaines de séquences pour n'en restituer que les plus belles, fut un véritable plaisir. Les 25 personnes présentes, que nous aurions souhaitées plus nombreuses, ont été ravies.

Manque de quiétude dans la forêt d'Aubure

Début novembre en forêt d'Aubure, le groupe local Taennchel-Ribeauvillé accueillait les animateurs des groupes du Haut Rhin et du Bas-Rhin en vue de faire un point avec les interlocuteurs forêts des communes d'Aubure et de Ribeauvillé.
Le temps peu clément du samedi 5 novembre entraîna de nombreux désistements et c'est un groupe de huit personnes qu'accueillait l'adjoint au maire d'Aubure. Les questions abordées concernèrent le manque de quiétude de la zone Natura 2000 ainsi que la pression du gibier qui empêchait la régénération du sapin voire de certains feuillus. Le correspondant Forêts de la ville de Ribeauvillé nous conduisit vers le Haut Schlueck avec ses interlocuteurs de l'ONF pour nous présenter un exemple de sylviculture proche de la nature.
Vu l'intérêt suscité par ce thème nous le reprendrons au printemps au moment de l'éveil de la nature.

SORTIE NATURE DANS LE VIGNOBLE AU DESSUS DE RIBEAUVILLÉ
ALSACE NATURE

KASTELBERG ET LAC D'ALTENWEIHER, PARC NATUREL RÉGIONAL DES BALLONS DES VOSGES
CHRISTIAN-GIUSTI - FLICKR

FECHT

Menaces sur l'étage subalpin des Hautes Vosges

Aline Hartmeyer et Jean Uhrweiller ont guidé un groupe d'une quinzaine de personnes sur un itinéraire passant par l'Altenweier et le pied du Rothenbachkopf. Ils ont pu observer le lac partiellement vidé pour régulariser le niveau de la Fecht, faisant apparaître des souches vieilles de 150 ans au moins. Ils ont également pu appréhender l'évolution des habitats due au dérèglement climatique, en particulier les menaces qui pèsent sur l'étage subalpin des Hautes Vosges. En traversant les belles futaies du Kolben a été évoqué le bref passage du lynx dans la vallée, dont la mise à mort fut encouragée par certains chasseurs. Pourtant la présence du prédateur ramènerait la densité de gibier, chamois compris, à un niveau plus raisonnable.
Le groupe s'est ensuite réuni pour terminer l'après-midi autour d'un goûter où l'association a été présentée ainsi que les enjeux de la protection de la nature dans la vallée.

Carrière de Metzeral : les nouveaux épisodes judiciaires

Le 25 novembre 2011, Alsace Nature présentait une requête au Tribunal Administratif de Strasbourg, demandant l'annulation **d'un arrêté autorisant la société Nouvelles Carrières d'Alsace à exploiter une carrière de granit et des installations de traitement des matériaux sur le territoire de la commune de Metzeral.**
Une audience s'est déroulée le 5 février 2014, au cours de laquelle le rapporteur public concluait à l'annulation de l'autorisation dans la mesure où le projet autorisé était différent de celui soumis à enquête publique et où les chemins d'exploitation n'avaient pas été pris en compte dans l'étude d'impact. Pourtant, dans son jugement, le Tribunal Administratif ne retenait pas ces arguments. Il rejetait la totalité des moyens soulevés tant par l'association que par les riverains, à l'exception de celui tiré d'un impact excessif sur le paysage et le tourisme. Pour se prononcer sur ce dernier moyen, il ordonna une visite sur les lieux. Celle-ci eut lieu le 27 mai 2014, en présence de plusieurs membres du Tribunal et des représentants de toutes les parties.
L'audience s'est finalement déroulée le 3 décembre 2014 et a donné lieu à un jugement du 19 décembre concluant au rejet de notre requête et nous condamnant à verser à la société Nouvelles Carrières d'Alsace une somme de 500 euros.
Nous avions alors décidé de faire appel, et finalement, la Cour Administrative d'Appel (CAA) de Nancy nous a donné raison : **dans son arrêt du 26 novembre 2015, celle-ci annulait le jugement de 2014 en même temps que l'arrêté contesté et condamnait l'État a versé à l'association la somme de 1 000 euros** (ainsi qu'aux propriétaires riverains ayant également fait un recours). Pour autant le dossier n'est toujours pas clos : en effet, la société Nouvelles carrières d'Alsace a décidé de se pourvoir en **cassation** devant le Conseil d'Etat. Leur pourvoi ayant été accepté en septembre 2016, le dossier s'apprête à passer une nouvelle fois devant le juge. Cependant, cette fois, ce n'est pas le fond qui va être jugé, mais uniquement la bonne interprétation de la loi.
Nous avons fait en octobre une demande d'aide juridictionnelle qui nous aurait permis de nous adjoindre les services d'un avocat au Conseil sans frais supplémentaires pour l'association, mais celle-ci a été rejetée. Il a alors été décidé que **nous laisserions la procédure se dérouler sans intervenir.**
Le Conseil d'État s'est prononcé dans un arrêt du 30 décembre 2016 : il a décidé de casser la décision de la CAA de Nancy, en raison d'une erreur de droit que celle-ci aurait commis. Le dossier est donc **renvoyé à la CAA pour qu'elle se prononce une nouvelle fois** en tenant compte de l'interprétation imposée par le Conseil d'État. Néanmoins la nouvelle décision de la CAA devrait nous être une nouvelle fois favorable, et simplement se baser sur un autre texte. Bien loin des titres de la presse régionale qui laissaient croire que le projet de carrière était à nouveau sur les rails, les décisions à venir devraient relancer le débat de ce dossier qui n'a déjà que trop duré.

MARBACH ET ANCIENNE CARRIÈRE VOEGTLINSHOFFEN
ALSACE NATURE

COLMAR ET ENVIRONS

Foire Eco-bio de Colmar : merci aux bénévoles !

Comme chaque année, Alsace Nature a tenu un stand à la foire éco bio de Colmar. Nous étions situés dans le hall 2, hall "Terre", emplacement Erable. Dix-huit bénévoles venus de divers coins de l'Alsace se sont relayés pendant les 4 jours de foire pour tenir le stand et informer le grand public sur les actions et le rôle d'Alsace Nature.

Pour certains bénévoles, c'était l'occasion de tenir leur premier stand et faire leurs premiers pas au sein de notre association… Merci à eux ! Par ailleurs, Gérard Freitag était présent le vendredi et samedi toute la journée. Il a présenté son livre et signé des dédicaces.

STAND ALSACE NATURE À LA FOIRE ECO BIO DE COLMAR
ALSACE NATURE

FLORIVAL / ROUFFACH / MEYENHEIM

SCOT Rhin-Vignoble-Grand Ballon

Toute une série de SCOT (schémas de cohérence territoriaux) est actuellement sous notre loupe, dont le SCOT Rhin-Vignoble-Grand-Ballon. Un avis plus que critique a été adressé à la commissaire enquêtrice lors de l'enquête publique. Nous considérons ce SCOT, qui va du Rhin au Grand Ballon, comme particulièrement médiocre avec des griefs juridiques, scientifiques et politiques.

Notre parole rejoint sur plusieurs points l'approche de l'Autorité Environnementale dont le propos est évidemment plus policé.

La critique juridique porte sur **l'impasse réalisée sur les objectifs fixés par les lois relatives à la protection de la nature.** Le Code de l'Urbanisme s'est pourtant rapproché de celui de l'Environnement et avec les 40 années d'étude d'impact et son adaptation pour les schémas d'urbanisme avec l'évaluation environnementale, notre pratique collective a pu expérimenter la qualité performatrice de la loi.

En analysant méthodiquement les documents du SCOT, on se rend compte que l'évaluation environnementale se situe en dehors de la demande légale, alors que les rédacteurs citent pourtant abondamment les articles de la loi… Des parties essentielles, comme "l'état initial" et la "présentation du projet" sont évidemment formalisés mais conduisent à une opérationnalité nulle. Ces deux objets devraient en effet, outre d'être en adéquation, être construits afin de révéler les impacts potentiels et **permettre l'application de la séquence éviter/réduire/compenser.**

Mais notre critique la plus acerbe est politique : le droit est utilisé pour théâtraliser une communication mais surtout pas pour l'appliquer. **Le SCOT prévoit d'urbaniser quelques 600 hectares avec le culot de dire "qu'il n'y a que des impacts positifs" alors que des dizaines d'espèces protégées (et leurs habitats) sont impactées négativement.**

L'hypothèse cruelle que nous faisons pour les rédacteurs de ce SCOT est le détournement du droit et de la science au profit d'une politique dangereuse pour la démocratie. La montée actuelle des extrêmes est en partie alimentée par ce type de politique. Si elle est inconsciente (quelle proportion ?) Alsace Nature veut réveiller les consciences !

Nous devons sans doute aussi faire un effort. Entre la facilité "d'être contre-tout" alimentée par notre souffrance quotidienne des pertes de nature, il faut respecter le cheminement de la transition et accepter la fameuse "négociation de l'interdit", cette nouveauté du droit mettant en place la méthodologie de l'équation à bilan (état initial + projet = séquence éviter-réduire-compenser (ERC)).

Voegtlinshoffen : ballet de camions en zone Natura 2000

L'association Nartecs continue le combat contre le projet Loisium : la Cour Administrative d'Appel, (CAA) par un procédé légal mais plutôt cavalier et apparemment très à la mode ces temps-ci, a validé un permis de construire modificatif déposé 3 jours avant la clôture de l'instruction de notre recours contre le 3ème permis de construire… De ce fait la CAA reconnaît tout de même que le permis de construire n°3 posait problème et d'ailleurs la commune a été obligée de nous rembourser les 2 000 euros de condamnation par le Tribunal Administratif (TA). Nous avons déposé un nouveau recours au Conseil d'Etat contre la décision de la CAA et sommes en attente de la réponse de la commission d'admissibilité de notre pourvoi en cassation…

Renaturation de la carrière en mesure compensatoire

Le nouveau Conseil Régional a, lui, décidé de proroger la subvention de 1 450 000 d'euros pour ce projet au titre de "L'aide à l'hôtellerie familiale et indépendante" (sic). Par ailleurs, la commune, en accord avec l'ancien Conseil Général, s'était engagée à renaturer le site de l'ancienne carrière de Voegtlinshoffen en compensation du déclassement de 1,7 ha d'espace naturel sensible pour le projet Loisium. Le Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges est chargé de cette renaturation. Ainsi, des quantités importantes de terre issues d'un chantier privé dans la commune ont été apportées sur le

EN FÉVRIER ET MARS 2015, LA RUPTURE D'UNE TUYAUTERIE AVAIT DÉCLENCHÉ D'IMPORTANTES FUITES D'EAU À LA CENTRALE NUCLÉAIRE DE FESSENHEIM.
BUND

site de la carrière en 2016 pour créer des mares. Mais, pour ce faire, les allers-retours incessants de camions et d'engins se sont succédés entre février et juin sur le site de la carrière classé Natura 2000 directive oiseaux… La commune affiche pourtant l'interdiction pour le quidam de fréquenter le site de fin février à juillet en raison de la période de nidification d'oiseaux protégés !

Sous couvert de "valorisation des atouts du territoire"

Il a aussi été très instructif de participer à l'enquête publique ou du moins de consulter le projet de SCOT Rhin Vignoble Grand Ballon… Sous couvert de "valorisation des atouts du territoire", c'est ainsi qu'on peut lire : "Le développement de projets touristiques du site de Marbach avec comme projet phare celui lié à la valorisation de l'activité viticole, tel que Loisium à Voegtlinshoffen", projet qui a été ajouté dans le cadre de remarques des élus, le 16 septembre 2015.
Or, ce projet s'inscrit largement en dehors de la zone urbanisée, dans un espace autrefois classé espace naturel sensible (ENS) et déclassé pour l'occasion, le tout aux abords d'une zone Natura 2000 !
Le SCOT offre par ailleurs une curieuse conception de la préservation des espaces naturels. On y trouve ainsi cette phrase : "Les [les paysages] préserver et les valoriser, au sens de les utiliser au service d'un projet économique, était donc extrêmement important pour le maintien d'une croissance économique". Cela résume assez bien les problèmes rencontrés par les Associations de défense de l'environnement.

MARE CHANTIER LOSIUM
ALSACE NATURE

ANDINE : NAMBSHEIM ET ENVIRONS

EDF dissimule des dégâts à la centrale de Fessenheim

Le 28 février et le 5 mars 2015, la rupture d'une tuyauterie avait déclenché d'importantes fuites d'eau à la centrale de Fessenheim. Alors que les conséquences auraient pu être graves, EDF avait volontairement dissimulé l'ampleur des dégâts à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN)et au public.
Le Réseau "Sortir du nucléaire", Stop Fessenheim, Stop Transports– Halte au nucléaire, le CSFR et Alsace Nature, avaient alors déposé plainte contre EDF et le directeur de la centrale. Les faits ont été examinés le 5 octobre à 14h30 par le tribunal de police de Guebwiller.

Une plainte contre un exploitant délinquant

Cette dissimulation de la gravité des faits est inacceptable ; par ailleurs, le non-respect des prescriptions de l'ASN constitue une infraction. Le 21 avril 2015, le Réseau "Sortir du nucléaire", Alsace Nature, le CSFR, Stop Fessenheim, Stop Transports – Halte au Nucléaire ont déposé plainte contre EDF et contre Thierry Rosso. Le Parquet de Colmar a engagé des poursuites.
À ces problèmes d'usure et de mauvais état des équipements datant de 1977, se sont rajoutés les mensonges et la mauvaise gestion d'EDF. Faudra-t-il attendre encore d'autres "incidents" pour fermer enfin cette centrale ?

Quand un "défaut d'étanchéité" cache une fuite de 100 m³ d'eau !

Le 28 février 2015, le réacteur n° 1 de la centrale de Fessenheim a été mis à l'arrêt, officiellement suite à un "défaut d'étanchéité" sur une tuyauterie. Il s'agissait en réalité d'une fuite de plus de 100 m³ d'eau qui, suite à la rupture d'une tuyauterie, s'étaient déversés dans la salle des machines, éclaboussant des boîtiers électriques et provoquant un défaut d'isolement sur un tableau électrique.
Alors qu'EDF avait promis à l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) de prendre d'abord le temps d'évaluer les causes de la rupture et les impacts de la fuite, la tuyauterie a été remise en eau le 5 mars. Quelques minutes après, elle se rompait de nouveau en un autre point, en présence des inspecteurs de l'ASN !
Le 10 mars, interrogé par les membres de la Commission Locale d'Information et de Surveillance, Thierry Rosso, alors directeur de la centrale, a passé sous silence l'ampleur de l'événement.
Quelques semaines plus tard, Pierre-Franck Chevet, président de l'ASN, est lui-même monté au créneau, qualifiant la communication d'EDF de "décalée", déclarant ne pas être "content de la manière dont ils ont informé" et s'inquiétant de "l'empressement [d'EDF] à vouloir redémarrer le réacteur".

Fessenheim doit être fermée immédiatement !

Alors que le décret promis par François Hollande pour rendre "irréversible" l'arrêt de Fessenheim se fait toujours attendre, les associations rappellent que la doyenne des centrales doit être fermée immédiatement, pour raison de sûreté et de sécurité des populations. Continuer à rendre sa fermeture tributaire de l'hypothétique mise en service de l'EPR de Flamanville relève du scandale. Les associations espèrent que l'enquête menée par le Parquet exposera au grand jour les pratiques inacceptables de cet exploitant délinquant, qui doit être sévèrement condamné.

THUR - DOLLER

Fusion des groupes locaux Thur et Doller

C'est tout début décembre qu'a vu le jour le nouveau Groupe local Thur-Doller. Il sera piloté par Jean-Charles Dor et Albert Gasser, et Jean Bruckert en sera l'animateur. Les projets de ce nouveau groupe sont de continuer à suivre les dossiers en cours avec une grande transversalité, travailler les dossiers urgents (le PLU sera en préparation dans la Doller et l'enquête publique dans la Thur), mais aussi organiser des sorties nature et participer à des marchés ou fêtes locales.

Les investigations continuent au GAEC des Collines à Roderen

Depuis 2014 des vaches laitières et des veaux meurent de sinusite. De 150 bêtes, le cheptel est passé à 85. Le cas est inconnu en France. Le fermier soupçonne les panaches du terril chimique de l'Ochsenfeld.
En mars 2015 une analyse de poils de vache donne un taux 15 fois trop élevé de baryum.
En février 2016, le sous-préfet de Thann rencontre ACCES (association citoyenne pour une consommation écologique et solidaire), Alsace Nature, l'ex-maire de Roderen et le fermier : nous mettons en lumière certaines insuffisances du rapport du bureau d'étude sur le titane. Grâce à un mécène, un nouvel acteur vient participer aux analyses sur la ferme en mars.
En juin, des analyses demandées par le fermier révèlent des taux élevés de titane dans l'ensilage et dans le lait. Le baryum est également présent. Une analyse du sol par la SADEF révèle encore un taux incroyable de titane : 2 500 mg/kg. Un avis des hydrogéologues émet l'hypothèse d'un phénomène possible de résurgence de titane dans le fourrage et le foin, suite à la sécheresse de 2013.
En attendant, l'enquête piétine et la ferme périclite, il reste 30 vaches. Les nouvelles analyses de lait et fourrage ne confirment pas le taux de titane et baryum. En général, le titane (TiO2) pur n'est pas nocif, mais des doses importantes et des additifs en modifient l'impact. Est-ce le cas ici ? Y aurait-il eu des dépassements de rejets avec des nanoparticules de titane et un usage d'additifs ? On apprend aussi que la radioactivité est présente sur le terril de l'Ochsenfeld à cause des minerais utilisés…

VACHE AU PRÉ
MATHIAS WAGNER

EXTRAIT DOCUMENT INERIS

Encore plus inquiétant, l'observatoire régional de la santé, concernant la zone de Proximité de Thann, apporte un éclairage surprenant sur les indices de mortalité : en 2013, c'est le plus élevé d'Alsace pour les maladies respiratoires et très proche du maximum pour les maladies circulatoires, les tumeurs et le diabète. La route est sûrement en cause, mais qu'en est-il des rejets des industries ? A suivre...

Action contre un bâtiment agricole au Felsach

Par arrêté du 3 décembre 2008, le maire de Fellering a accordé le permis de construire sollicité par le GAEC Valentin pour la construction d'un bâtiment agricole au lieu dit Felsach, à Fellering.
Considérant les graves atteintes à un milieu naturel remarquable entrainées par la construction de ce bâtiment, Alsace Nature a introduit un recours en annulation contre cet arrêté devant le Tribunal Administratif (TA) de Strasbourg.
Par jugement du 8 janvier 2013 le Tribunal Administratif a annulé l'arrêté contesté. Par requête en date du 5 février 2013, Etienne Valentin a formé appel contre ce jugement. Par un arrêt du 7 novembre 2013, la Cour administrative d'appel de Nancy a rejeté la requête de M. Valentin.
Suite à l'annulation prononcée, le GAEC Valentin a présenté une nouvelle demande de permis de construire le 14 mai 2013. Par arrêté du 23 janvier 2014, le maire de Fellering a accordé le permis de construire sollicité par le GAEC Valentin pour la construction d'un bâtiment agricole sur un terrain situé lieu-dit Ferme auberge du Felsach, à Fellering.
Alsace Nature a alors décidé de s'opposer à ce nouveau permis et a déposé un recours en annulation auprès du TA de Strasbourg le 15 juillet 2014. L'audience a finalement eu lieu le 1er décembre 2016. Dans son jugement du 15 décembre 2016, le TA a malheureusement rejeté notre demande.

Pollution de l'eau à Bitschwiller-les-Thann

Le 11 mai 2015, une forte mortalité piscicole a été détectée dans les eaux du Kerlenbach à Bitschwiller-les-Thann : 134 truites Fario ont été retrouvées mortes sur un linéaire de 800 m.
L'ONEMA ayant été prévenu, ses agents se sont immédiatement déplacés et sont remontés jusqu'à l'origine de cette pollution : le traitement par fongicide effectué ce même jour chez un particulier par une entreprise de rénovation de toitures.

DÉCOUVERTE DU PATRIMOINE FLORISTIQUE PAR LE COMITÉ DES SCIENCES DE LA NATURE DE LA SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE DE MULHOUSE ET DU GROUPE BOTANIQUE DE LA MAISON GÉOLOGIQUE DE SENTHEIM (QUEUE DE SOURIS, SALICAIRE À FEUILLES D'HYSOPE, JONC DES MARAIS…).
ALSACE NATURE

SORTIE PROPOSÉE PAR BRUNO MATHIEU À SEWEN DANS LES ÉBOULIS DU HOELLENWALD
ALSACE NATURE

Le produit lui-même (du nom de "Destructor") est autorisé. Mais reconnu extrêmement toxique pour les milieux aquatiques, il est obligatoire de le recueillir dans des cuves adaptées. Ici, on l'avait laissé s'écouler librement alors que les gouttières étaient directement reliées au ruisseau.
Le responsable ayant été identifié, un procès verbal a été dressé et des poursuites lancées.
Informée de ces poursuites, Alsace Nature s'est jointe à la procédure et nous étions présents aux côtés de l'AAPPMA en tant que partie civile lors de l'audience qui s'est tenue le 27 septembre 2016 au Tribunal de Grande Instance de Mulhouse.
Le gérant et unique salarié de l'entreprise était présent et a reconnu sa responsabilité dans cette affaire, bien qu'il ait estimé que la gravité de son acte ait été surestimée le produit s'étant rapidement dispersé. Pourtant, c'est bien toute vie qui a été annihilée dans cette partie du ruisseau, les impacts s'étant poursuivis sur plus d'une année. C'est ce que nous nous sommes efforcés de faire entendre au juge, tout comme à l'auteur de la pollution, lors de cette audience.
Nous avons été entendus puisque le Tribunal a condamné dans son jugement le gérant de la société a une amende avec sursis et à verser 1 000 euros à l'AAPPMA et 600 euros à notre association, au titre des dommages et intérêts et des frais exposés pour être représentés à l'audience.
Le choix de la juge d'une amende avec sursis a été guidé non pas par une minimisation de l'infraction, mais par la volonté d'assurer une indemnisation correcte des parties civiles, sans pour autant causer la faillite de la société.

Sorties botaniques avec la Maison de la Géologie de Sentheim

En 2016, une dizaine de sorties a été réalisée avec le groupe de botanique de la Maison de la Géologie de Sentheim. Ce calendrier est établi à l'initiative des membres qui proposent de prospecter un à deux sites. Les sorties se sont déroulées de mars à septembre 2016 dans la vallée de la Doller et ont impliqué une vingtaine de personnes, membres et sympathisants d'Alsace Nature.
L'objectif est de faire de la botanique de terrain en identifiant des espèces et des groupements intéressants, en aidant à la détermination et en faisant une liste qui a été proposée par l'un des participants. Ces sorties avaient aussi pour ambition d'éveiller les participants aux problématiques observées : permanence de sites remarquables, agriculture, réseaux bocagers, sylviculture, menaces d'extensions urbaines…
La dernière sortie s'est déroulée sur un site du Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) à Masevaux, en rive droite de la Doller (guide : Philippe Lacoumette). Elle a permis des échanges entre l'ancien et les nouveaux bénévoles de ce site, assortis d'une présentation du contexte.

MULHOUSE ET M2A

Zone humide du Galgenhag à Lutterbach

Lors de l'étude d'impact d'un projet de prison en 2010, le maître d'ouvrage (Agence Publique de l'Immobilier de la Justice) a accepté de déplacer son projet afin de sauvegarder la zone humide qui avait été découverte. Depuis, le site est suivi et des naturalistes (Comité des sciences de la nature de la SIM, groupe botanique de la Maison Géologique de Sentheim) ont découvert les espèces remarquables du site. Une espèce nouvelle par rapport au diagnostic de 2010 a même été découverte en 2013 puis revue en 2016, le Jonc des marais (Juncustenageia).

Pour les connaisseurs, le site réalise 170 points quand on applique la méthode ZNIEFF (sorte de Monopoly de l'environnement), ce qui est considérable sur quelques ares et place le site dans une position patrimoniale au moins régionale.

En 2016, des travaux préparatoires à la prison ont touché le site (enterrement de ligne électrique). Des courriers a été échangés (préfecture, RTE) avec la conclusion que la zone humide n'était pratiquement pas touchée.

Les groupes locaux d'Alsace Nature (M2A et Vallée de la Doller) ont également fait un courrier au Conseil Départemental du Haut-Rhin qui réalise un inventaire des zones humides dans le cadre de l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Doller afin de demander d'y intégrer ce secteur, ce qui sera fait. Un dossier de présentation du site est disponible sur demande.

Outre les nombreuses espèces floristiques patrimoniales, les caractéristiques du site relèvent aussi d'une alliance entre agriculture et patrimoine naturel. C'est en effet grâce au passage chaque année de la charrue que les espèces pionnières patrimoniales se maintiennent… à condition aussi que l'année soit humide ! Caler à la bonne période, l'humidité empêche un nouveau passage du tracteur cette fois-ci avec des herbicides qui détruirait l'habitat pionnier. Par ailleurs la prison reste contestée à cet endroit. Ni la commune, ni notre association, ne souhaitent que le site soit urbanisé alors qu'il existe de nombreuses friches industrielles dans la périphérie mulhousienne.

Mortalité faunistique à Wittelsheim

Des aménagements mal conçus de sécurisation des promeneurs concernant la voie ferrée Mulhouse-Thann, a conduit à une surmortalité faunistique. Divers articles de presse ont présenté cette affaire avec des manifestations de riverains et de la municipalité. Les cadavres parfois gros (sanglier) en été à côté d'une école et près des sentiers de promenade construisaient facilement une fronde contre la SNCF.

Même Miss Alsace est venue soutenir les riverains au nom du respect des animaux. Divers scénarios ont été explorés avec des modifications dans les aménagements pour éviter les effets de piégeage.

LORS D'UNE MANIFESTATION, BLOCAGE SYMBOLIQUE DE LA VOIE FERRÉE MULHOUSE THANN
ALSACE NATURE

VUE D'UN MAGNIFIQUE CHÊNE
BRUNO DUBOEUF - FLICKR

Groupe jeune : campagne d'extinctions des devantures

En cette année 2016 les membres du groupe jeune Haut-Rhin ont réalisé plusieurs évènements liés à la consommation. Début 2016 ils ont notamment mené une campagne d'extinctions des devantures et enseignes lumineuses à Mulhouse.
Ils ont sillonné les rues du centre-ville de Mulhouse de nuit à la recherche de vitrines ou enseignes encore allumées et après une phase d'observation, ils sont passés à l'action.
Au total, une trentaine de magasins qui ne respectait pas l'extinction, ont vu leurs enseignes éteintes. L'action sera sûrement reconduite l'année prochaine.

ACTION D'EXTINCTION DES ENSEIGNES LUMINEUSES EN PLEIN CŒUR DE MULHOUSE PAR LE GROUPE JEUNE D'ALSACE NATURE
ALSACE NATURE

AFFICHE DE LA MANIFESTATION
ALSACE NATURE

Jeu de piste dans la forêt du Tannenwald

Suite à la campagne d'affichage de FNE "Vivre dans un monde vivable", Alsace Nature a organisé un jeu de piste à Mulhouse. Huit bénévoles animateurs ont proposé des animations grand public sur la faune et la flore alsacienne dans la forêt du Tannenwald (à côté du zoo) à Mulhouse. Jean-Paul Ahr (association Naturhéna) a proposé une animation sur les biotopes. Sylvie Perrin-Blanchard a proposé une animation sur les arbres. Evelyne Mac Mahon et Jean Greiner ont proposé une animation sur les oiseaux. Michèle Kuster et Marc Ringenbach ont proposé une animation sur les mammifères. Philippe Lacoumette et Philippe Pages Chevallet ont proposé une animation sur les insectes.
Il y a eu une bonne fréquentation (40 à 50 personnes) même si on pouvait s'attendre à plus de monde. Beaucoup de familles ainsi que de petits groupes sont venus nous voir. Les personnes étaient pour la plupart déjà sensibilisées à la nature. Certaines étaient déjà affiliées à Alsace Nature mais la majorité n'avait jamais entendu parler de l'association.

SIERENTZ - BANDE RHÉNANE

Blotzheim : un chêne bicentenaire abattu

Alerté par des habitants d'un immeuble collectif à Blotzheim, Alsace Nature a réagi avec vigueur suite l'abattage d'un magnifique chêne bicentenaire fin novembre 2016. Auparavant déjà, des habitants avaient lancé une pétition, mais rien n'y fit : une réunion de copropriétaires avait validé l'abattage. L'arbre est tombé, et il ne servira plus de nichoirs pour les oiseaux. Un patrimoine aussi est détruit.
Pourtant des moyens existent pour préserver ces ancêtres. Conduit par Joseph Baumann, le groupe local compte bien que cette affaire serve de leçon. Une réunion publique à tout d'abord été co-organisée à Blotzheim avec L'AQV (Association pour la qualité de la vie) des Trois frontières. Une quarantaine de personnes y a participé.
Il a clairement été établi que des moyens de protection existent : il suffit de dresser un inventaire et une servitude dans le Plan Local d'Urbanisme (PLU). Un appel à réaction est lancé aux citoyens responsables afin de faire inscrire une zone compensatoire lors de la révision du PLU. Cette action doit avoir valeur de symbole pour la prise de conscience et le maintien de la nature en milieu urbain.

Golf de Michelbach-le-Haut : impasses regrettables

Le dossier a été difficile à traiter entre des aspects positifs (possibilité de biodiversité golfique contre l'agriculture intensive) et négatifs (aspects plus politiques de "gaspillage" des terres agricoles, l'Alsace possèdant un ratio record pour les golfs par rapport au niveau national).
Il en découle une certaine difficulté à choisir une stratégie devant ces aspects contradictoires d'aménagement du territoire. Cette activité humaine investit aussi dans des recherches intéressantes en lutte intégrée (par exemple au niveau des champignons) qui ne se feraient pas, ou moins, si ce loisir ne croisait pas les aspects économiques et la pression écologique.
Mais au-delà de ces choix parfois laborieux, le retour dans le concret de l'étude d'impact a montré des impasses regrettables. Le pire a été la non mention des impacts induits sur les batraciens et reptiles lors de l'entretien des pelouses. En effet, lors des migrations et lors de la période de métamorphose des larves en jeunes adultes, il y a de vraies hécatombes autour des pièces d'eau : pas un mot dans la procédure de demande dérogatoire "espèces protégées" qui accompagne l'étude d'impact. Sur les lames des tondeuses, il arrive qu'on observe un véritable pâté de batracien ! Faudra-t-il à l'avenir des procès-verbaux lors de ces destructions d'espèce protégée alors que dans les études environnementales amont on n'en pipait mot ? Au-delà donc des choix difficiles dans une approche macroscopique, l'attention dans le détail a tout de même aiguisé facilement notre critique. Si de l'argent suisse est ici investie (avec sa puissance de persuasion devant divers acteurs du territoire), nous avions évidemment d'autant plus de mal à admettre le fait que des éléments de nature soient traités avec autant de désinvolture et que les études réalisent des impasses aussi flagrantes.

PLU de Sierentz : le surdimensionnement pas reconnu

C'est en 2012 que les élus de Sierentz ont arrêté le projet définitif de PLU (plan local d'urbanisme) et l'enquête publique a eu lieu en 2013. Et c'est à ce moment-là que les problèmes ont commencé.
Le projet de PLU permettait l'urbanisation en extension de 42,8 hectares, ce qui est disproportionné par rapport aux besoins réels de la commune. C'est tout particulièrement le classement de 23 hectares en zone AU (permettant une urbanisation future) qui posait problème. Une telle superficie de réserve foncière n'était absolument pas nécessaire, d'autres zones rendues constructibles et les dents creuses éparpillées sur le territoire suffisant déjà à répondre aux besoins d'urbanisation de la commune à l'horizon 2030... Mais surtout, cette zone AU a été placée en plein sur les collines de Sierentz, secteur encore à ce jour préservé et qui constitue un corridor écologique. Outre leur grande richesse faunistique et botanique,

ces collines remplissent une fonction sociale (promenades, marche), de loisir (courses à pied), rurale (maraîchage, vergers et vignes), culturelles (sorties natures) et historique (chemins creux). Il n'était donc pas question de laisser faire sans réagir.

La première action a bien sûr été de participer à l'enquête publique. Mais, comme il fallait s'y attendre, la révision du PLU a finalement été adoptée en l'état par une délibération du conseil municipal du 8 avril 2013, sans qu'il ne soit tenu compte d'aucune de nos remarques et demandes de modification.

Après une tentative de règlement amiable sous la forme d'un recours gracieux déposé le 6 juin et rejeté le 1er juillet 2013, nous avons déposé devant le Tribunal Administratif de Strasbourg un recours demandant l'annulation de cette délibération, le 2 septembre 2013.

Dans son jugement du 29 septembre 2015, **le Tribunal Administratif (TA) a suivi notre raisonnement.** Il a annulé le nouveau PLU en considérant que celui-ci "n'était pas compatible avec les principes d'équilibre et de gestion économe de l'espace prévus par les articles L.110-1 et L.121-1 du code de l'urbanisme". **Il s'est basé pour cela à la fois sur le surdimensionnement général de la surface en extension immédiate et sur le choix d'avoir implanté une réserve foncière de dimension importante sur les collines,** "de nature à altérer la continuité du corridor écologique nord-sud… et à porter atteinte à la qualité des paysages".

La commune a fait appel de ce jugement. Dans un arrêt du 24 novembre 2016, la Cour d'appel de Nancy a annulé le jugement du TA, estimant cette fois que le principe d'équilibre était respecté.

A noter qu'alors que le TA avait, lorsqu'il nous avait donné raison, condamné la commune à verser à notre association la somme de 1 000 euros, la CAA a elle décidé de nous condamner à verser à la commune de Sierentz la somme de 1 500 euros… Nous avons le sentiment que la France s'est doté de textes de loi favorables à l'environnement qui dans la pratique sont finalement très peu appliqués et qui n'arrêtent pas la poursuite implacable de la destruction de la nature.

D'autres communes ont su préserver leurs collines, telles Rixheim, Riedisheim, Habsheim Bartenheim. Cette protection a été le fruit d'une volonté politique qui a su instaurer une pédagogie et des arrangements avec les propriétaires pour protéger et faire valoir le bien commun.

Maintenant, **l'avenir des collines de Sierentz est sous la seule responsabilité de la municipalité.**

Il reste à espérer que quelques voix s'élèvent au sein du conseil municipal pour une prise de conscience des grands enjeux environnementaux afin que l'irréparable ne soit pas commis et que la municipalité s'attelle enfin à protéger ce patrimoine naturel inestimable que sont les collines de Sierentz.

De notre côté nous continuerons à porter à la connaissance de tous les richesses naturalistes de ce secteur et à sensibiliser les citoyens sur l'importance de cette préservation.

L'ORNITHOGALE DES COLLINES DE SIERENTZ EN DANGER MALGRÉ SON STATUT DE PROTECTION

CELIA SLULZ

VIGNES EN BORDURE DE FORÊT
ALSACE NATURE

SUNDGAU / COM-COM ILLFURTH

Naissance du groupe local

Philippe Lacoumette : "J'ai pris ma retraite de l'enseignement depuis peu, et je suis venu résider dans le secteur d'Illfurth. L'idée de créer un groupe local me trottait dans la tête. En 2016, j'ai fait partie d'un groupe citoyen pour la révision du PLUi, et j'ai eu la chance de rencontrer des membres d'Alsace Nature et en particulier Sylvie".

Sylvie Perrin : " Lors de ces ateliers, j'ai discuté amplement avec Philippe de tous les sujets qui nous tenaient à cœur notamment la protection de la biodiversité dans notre secteur. De sensibilité fortement naturaliste, j'ai guidé un certain nombre de sorties certaines inscrites dans le Gerplan. Ayant moi-même cessé de travailler depuis peu, j'ai accepté d'être l'animatrice du nouveau groupe local d'Alsace Nature".

Le groupe s'est constitué officiellement en juin 2016. Un de nos dossiers est la protection d'un secteur d'Illfurth, constitué d'anciens vergers et vignes recolonisés par des fruticées et prébois. Pour ce faire nous y avons initié un inventaire naturaliste par des membres et sympathisants de différentes associations, par exemple le Comité des Sciences de la Nature de la Société Industrielle de Mulhouse. Nous sommes au cœur de ce qui nous passionne : connaître, faire partager et protéger les milieux naturels et leur faune, flore, fonge, etc. Sur plusieurs sites locaux du Conservatoire des Sites Alsaciens (CSA) nos membres actifs sont aussi conservateurs et nous participons aux chantiers d'entretiens.

Nous tenons à rester concentrés sur un secteur de taille limitée pour bien le connaître, et établir des relations suivies avec les élus.

Nous sommes partis de cinq membres fondateurs. Par des contacts lors de différentes activités, nous rencontrons des personnes qui viennent progressivement étoffer notre groupe.

SCOT du Sundgau : avis défavorable

Nous avons beaucoup investi pour ce grand schéma de 108 communes. Toutes ses parties et pas uniquement les impacts sur la nature ont été analysées. Notre courrier a été complété par une entrevue avec le Président de la commision d'enquête publique, Thomas Bachmann.

La perspective démographique, induisant le besoin d'urbanisme, a été critiquée. 1 % d'augmentation démographique par an avec sa traduction urbaine (ratios divers en hectares/an, en logements/hectare...) est trop élevé : nous pensons que 0,65 % est suffisant et éviterait de nombreux impacts. La carte de "l'enveloppe urbaine de référence" est introuvable comme d'ailleurs une carte lisible de l'ensemble des communes.

L'urbanisme économique est mal répartie avec induction de transport dans une région déjà mal équipée en transport doux. Même si le Document d'Orientation et d'Objectif (DOO) souhaite favoriser ces derniers, sa partie prescriptive reprend le budget d'investissement routier du département. L'hypothèse d'un transport en commun Mulhouse/Alkirch/Waldighofen/Ferrette, n'est pas abordée. L'urbanisme implique le cycle de l'eau de diverses manières, avec pourtant la fermeture de 50 captages d'eau en 10 ans, le SCOT ne prend pas les mesures du problème et ne s'engage pas pour la protection de l'eau potable.

La biodiversité impactée reste inconnue...

Les coulées de boue et les zones humides sont insuffisamment traitées. Les impératifs de la loi sur l'eau sont méconnus alors que les seuils qui enclenchent la nécessité de prise en compte des impacts sont largement dépassés. Ces contraintes juridiques ne sont pas citées !

Un schéma plus innovant aurait pu imposer au milieu agricole des servitudes antiérosives également intéressantes pour le paysage et la biodiversité. Elles pourraient aussi être le support de mesures compensatoires qui devraient normalement conclure l'urbanisation de 800 à 1 000 hectares d'ici 20 à 30 ans. Mais à l'inverse, le document est d'une opérationnalité

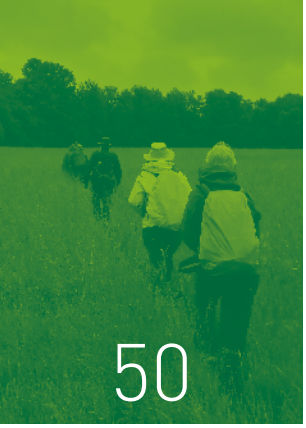

proche de zéro. Dans l'état initial on trouve beaucoup de choses inutiles mais la biodiversité potentiellement impactées (souvent en périurbain) reste inconnue : il n'y a aucune adéquation entre le projet et son état initial et donc aucune possibilité d'application de la séquence éviter/réduire/compenser les impacts. C'est pour l'ensemble de ces raisons ainsi que l'absence de toute pédagogie pour les PLU, que nous avons fourni un avis défavorable pour ce SCOT.

Sauver les pesticides ou protéger la santé ?

Les discussions sont en cours actuellement autour de l'arrêté du 12 septembre 2006 que le Conseil d'Etat a abrogé en juillet dernier. Ce texte définit les conditions d'utilisation des pesticides. Un nouvel arrêté est en préparation, avec un véritable risque de régression environnementale.

En novembre 2016, Alsace Nature a interpellé les députés et sénateurs. Moins protéger l'eau, et encore moins la santé ?

Les arbres fruitiers surtout, mais aussi la vigne, reçoivent de nombreux traitements (jusqu'à une quarantaine par an pour les pommiers). Les riverains, y compris enfants, personnes malades et fœtus, ne peuvent échapper à la dérive et aux retombées de ces produits dangereux. Il y a parmi eux des perturbateurs endocriniens qui affectent les fonctions reproductives et le développement du cerveau, et/ou qui favorisent les cancers et maladies métaboliques.

Quant au nouvel arrêté qui est en préparation, les débats autour des "zones non traitées" cristallisent les attentions. Les zones non traitées sont définies en termes de distance des traitements à respecter par rapport aux points d'eau.

La distance minimale est de 5 mètres. Pour de nombreux produits, des distances bien plus élevées sont prescrites dans le cadre de leur autorisation de mise sur le marché. Or les prescriptions sont truffées de dérogations. Le projet d'arrêté réduit la distance minimale, restreint la définition des cours d'eau (qui devrait rester celle de la Loi Biodiversité !) et ne prend pas en compte les fossés. Pourtant ce sont ces points d'eau et fossés en amont qui conditionnent le transfert des pesticides vers les cours d'eau et les nappes. Les fossés dans les thalwegs entre les collines du Sundgau en sont des exemples type.

92 % des points d'eau surveillés en France charrient des pesticides et leurs métabolites !

Il est indispensable de progresser, et de ne pas reculer, en matière de protection de l'eau.

Mais l'enjeu émergent est de protéger la santé humaine, notamment par la qualité de l'air ! C'est difficile à croire, mais le fait est que la santé des personnes directement impactées est, à ce jour, dans la réglementation sur les pesticides, encore moins prise au sérieux que la protection de l'eau.

Au niveau réglementaire, Alsace Nature demande une zone non traitée d'au moins 50 m de toute habitation ou autre zone fréquentée, y compris des jardins. Cette distance minimale n'est pas négociable pour l'arboriculture.

Alsace Nature estime que les techniques et bonnes pratiques qui minimisent les dérives doivent devenir la règle partout. Il n'y a pas lieu de déroger aux distances minimales. Aussi, les haies doivent être implantées en bordure sur les parcelles traitées (et pas implantées et pulvérisées sur la parcelle des voisins !).

Apporter de vraies solutions durables : réduire l'usage des pesticides

Mais l'essentiel est de réduire et supprimer l'usage des pesticides. C'est la seule réponse aux problèmes de dérive et de contamination diffuse touchant les riverains et la population générale, et aux dangers pour la santé des agriculteurs eux-mêmes.

Ainsi Alsace Nature demande la mise en œuvre de mesures prioritaires à proximité des habitations et jardins :

- **la conversion en agriculture biologique,** en priorité des plantations de fruits (dont la vigne),
- ou **l'orientation des sols vers une utilisation sans pesticides** (et à haute valeur en termes de cadre de vie : prairie, parcours, bosquet, verger à hautes tiges non traité,...),
- Et que les moyens nécessaires soient déployés, en particulier dans le cadre du développement rural. Ce type d'action se fait couramment pour la protection des périmètres des captages d'eau.

Pourquoi la santé des personnes vivantes et à naître ne mériterait pas le même effort ? Des groupes de travail doivent, dans ce but, être mis en place par les partenaires institutionnels.

Une telle approche concertée aurait un immense intérêt pédagogique dans la mesure où elle permettrait à chacun de faire le lien entre les pratiques agricoles, ses choix d'achat, et la santé (la sienne et celle des autres).

En effet, l'enjeu de la santé me concerne directement (en raison des résidus de pesticides dans mon assiette), mais mon choix d'achat impacte aussi la santé des autres, notamment de ceux, agriculteurs ou riverains, qui se trouvent aspergés de pesticides, afin que les fruits dans les rayons apparaissent sans taches et s'affichent moins chers que les autres. L'agriculture biologique nécessite davantage de main-d'œuvre et crée donc des emplois non délocalisables, et elle est globalement beaucoup plus saine.

Qu'on ne nous fasse plus miroiter que le danger des pesticides peut être maîtrisé. Il est parfaitement démontré dans le Grand Est, par l'Agence de l'Eau et par l'APRONA qu'un produit après l'autre finit par être interdit en raison d'une toxicité découverte après une utilisation intense. Il est aussitôt remplacé par une autre molécule dont la présence et les impacts dans l'eau, les sols et l'air, sont dénoncés 10 ans plus tard… Il est grand temps de mettre fin à cette danse macabre. **L'agriculture biologique et l'agro-écologie ne sont pas un marché de niche, mais l'avenir pour tous.**

Au sein d'Alsace Nature, un réseau de lutte contre les pesticides pour la santé des riverains est constitué. Si le sujet vous intéresse, rejoignez-nous !

EPANDAGE DE PESTICIDE DANS LES CULTURE PROCHE DES HABITATIONS.
SHANE CASEY - FLICKR

BALADE DANS LE JURA ALSACIEN
ALSACE NATURE

JURA

Des reliques précieuses menacées

Comme l'an passé, une sortie a été proposée au public le 5 juin, dans le cadre de la journée des groupes locaux, elle a eu pour cadre l'exceptionnel écrin de vergers qui entoure la vénérable église Saint-Martin des Champs d'Oltingue. Malgré l'heure très matinale, 6h, une bonne quinzaine d'amateurs s'est retrouvée autour d'un guide local de la LPO, Jean Paul Linder, de Clément Libis et Dominique Oesterlé.
Ces vergers avaient à l'époque été mis "hors remembrement" et ont pour l'essentiel conservé ce caractère tellement apprécié mais devenu mythique : une flore riche et variée et une avifaune pour qui c'est le paradis !
Malheureusement aucune protection légale n'existent face à une agriculture moderne, grignoteuse infatigable de ces reliques précieuses...
Ainsi, une parcelle de quelques ares d'orchis pyramidal venait d'être sacrifiée, ainsi que la haie qui la protégeait... La balade s'est prolongée en forêt avec d'autres écoutes et découvertes, comme des tritons alpestres dans les flaques d'eau.
Un membre du Groupe Local, Roland Vogel, guide nature, a également organisé plusieurs randonnées répertoriées dans le guide "Sorties Nature", d'autres également en collaboration avec l'office de tourisme de Ferrette.

LA VIE D'ALSACE NATURE

JOURNÉE D'ANIMATION NATURE SUR LES PETITES BÊTES DE LA MARE, PROPOSÉE PAR L'ÉQUIPE DES CURIEUX DE NATURE SUR LE SITE DU MOENKALB À BARR, EN COMPAGNIE DE L'ASSOCIATION NATURE ET VIE.
ALSACE NATURE

Huit associations ont adhéré en 2016

Alsace Nature compte environ 1 800 membres individuels et une centaine d'associations fédérées. Parmi elles, huit ont adhéré pour la 1ère fois en 2016.

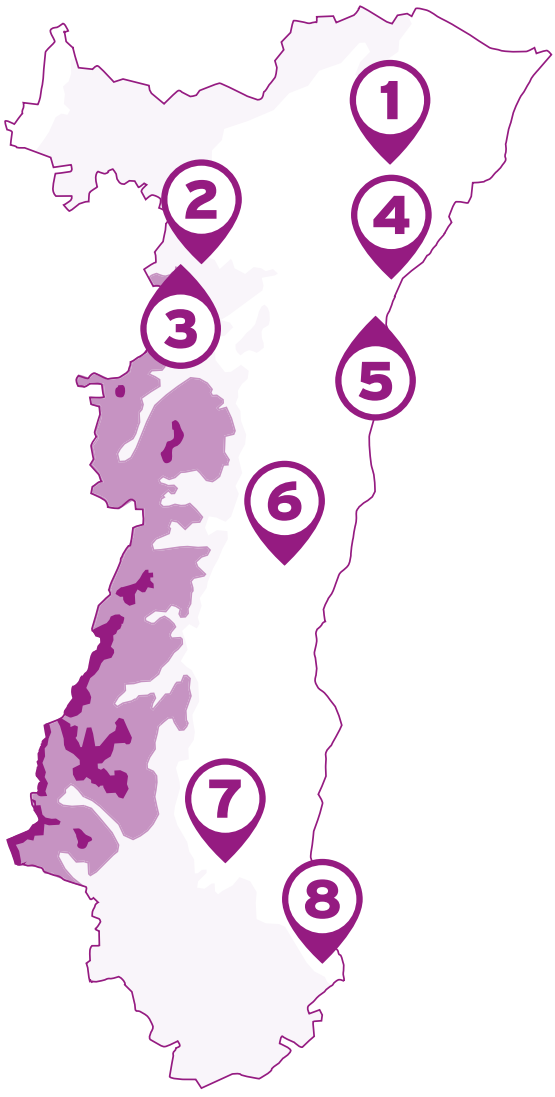

1 ADES

ASSOCIATION POUR LA DÉFENSE DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ
Environnement et cadre de vie, bien-être et santé
Soultz-sous-Forêts

2 LE BONHEUR EST DANS LE PRÉ

Défense de l'environnement local
Marmoutier

3 ESPACES

ENTENTE POUR LA SAUVEGARDE DU PATRIMOINE CULTUREL ET ENVIRONNEMENTAL DE LA SOMMERAU
Protection et mise en valeur des espaces naturels
Sommerau - Birkenwald

4 WWW

WANTZENAU WOLFERT WASSERRAT
Activités nature et patrimoine, défense des paysages
Eurométropole nord

5 ZERO WASTE STRASBOURG

Réduction des déchets, sensibilisation grand public
Eurométropole

6 UNTER'M BAUM

ASSOCIATION NATURE & CULTURE
Activités grand public, mise en valeur de la nature
Mussig

7 ASCEN

ASSOCIATION DE SAUVEGARDE DU CADRE DE VIE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA NATURE DE MULHOUSE-DORNACH ET ENVIRONS
Urbanisme et patrimoine, cadre de vie
Mulhouse - Dornach

8 ADRA

ASSOCIATION DE DÉFENSE DES RIVERAINS DE L'AÉROPORT DE BÂLE-MULHOUSE
Nuisances aéroportuaires, aménagement local
Saint-Louis

Un livret du bénévole pour mieux s'impliquer

Parce que la question "qu'est que je peux faire à Alsace Nature" revient souvent, chez les nouveaux membres, mais également chez les plus anciens, l'association a décidé en 2016 de décliner pour l'Alsace un livret co-construit avec France Nature Environnement (FNE). Parce qu'Alsace Nature, c'est avant tout une implication bénévole. Des citoyens, donnant de leur temps, de leurs savoir et savoir-faire au sein d'une grande famille démocratique et solidaire, préoccupée par les atteintes faites à l'environnement. Ainsi, chacun peut découvrir au fil des pages ce qu'il peut apporter à la structure : participer à l'organisation de manifestations, intégrer un groupe local ou un réseau thématique, envoyer des films ou des photos, recenser des espèces dans nos associations naturalistes fédérées, ou encore devenir administrateur... Ce livret est téléchargeable sur notre site internet et disponible auprès des responsables de groupes locaux, sur les stands et aux bureaux de l'association, à Strasbourg et Mulhouse.

L'ENSEMBLE DES GUIDES "CURIEUX NATURE".
ALSACE NATURE

Un nouveau réseau thématique : les guides "curieux de nature"

Depuis leur création, les associations alsaciennes de protection de la nature ont compris que la sensibilisation du plus grand nombre est un préalable à la sauvegarde des sites. L'outil pédagogique le plus utilisé est, pour la majorité d'entre elles, la visite guidée pendant laquelle un naturaliste partage ses connaissances, son savoir-observer et sa passion. Au fil des ans, et au vu de l'affluence grandissante, il est devenu évident pour Alsace Nature qu'il était nécessaire de penser et mettre en place une formation permettant de former régulièrement de nouveaux Guides Nature.

Ainsi fut créée la **formation Guides Nature en 1991.** Cette formation permet de former des personnes compétentes, aptes à guider pour sensibiliser le grand public aux divers milieux naturels d'Alsace et, bien sûr, à l'intérêt de protéger la nature. La formation se déroule **sur deux années à raison d'un week-end par mois** (excepté décembre et août) et est ouverte à toutes personnes, sans restriction d'âge, de diplômes ou de profession. La promotion en cours terminera son cycle de formation en septembre 2018.

En 25 ans d'existence, la formation a accueilli environ **300 guides bénévoles** que l'on retrouve dans les sorties nature organisées tous les ans ou au sein des groupes locaux d'Alsace Nature. Cet effort considérable de formation est unique en France. Il mérite cependant d'être mieux valorisé et soutenu par un réseau rassemblant les guides et recensant leurs compétences.

Issu d'un groupe de guides-nature avec des compétences variées, motivés pour poursuivre leur formation initiale, **le réseau des "Curieux de nature" est en train de se structurer** autour des objectifs suivants :

- Approfondir les connaissances naturalistes des membres du réseau.
- Partager ces connaissances avec le plus grand nombre.
- Dépasser les frontières et favoriser les échanges transfrontaliers.
- Organiser les activités dans la convivialité.
- Favoriser le respect de la diversité des approches et diffuser un discours positif.

Quelques activités envisagées dans le cadre du réseau "Curieux de Nature" :

- Journées de perfectionnement sur des thèmes spécifiques en relation avec le milieu du Fossé Rhénan à l'attention des Guides-nature et des animateurs-nature.
- Formation sur le terrain au concept de réserve de biodiversité.
- Stages d'initiation à la nature dans des milieux plus éloignés.
- Journées d'animation nature proposées à des publics particuliers (familles, associations, 3ème age, journées intergénérationnelles...), soutien aux activités des groupes locaux d'Alsace Nature et des associations fédérées.

Le réseau regroupe des guides-nature formés pas Alsace Nature et des animateurs naturalistes désireux de compléter leur formation et de partager leurs connaissances. Il constitue un nouvel outil pour Alsace Nature destiné à améliorer la sensibilité du public à la protection de la nature.

JOURNÉE D'ANIMATION NATURE SUR LES PETITES BÊTES DE LA MARE, PROPOSÉE PAR L'ÉQUIPE DES CURIEUX DE NATURE SUR LE SITE DU MOENKALB À BARR, EN COMPAGNIE DE L'ASSOCIATION NATURE ET VIE.
ALSACE NATURE

VERS UNE MEILLEURE COMMUNICATION

POUR FAVORISER LA MOBILISATION

POUR INFORMER SUR LES ACTIONS

Qui sont les adhérents d'Alsace Nature : vos réponses au questionnaire

En 2016, nous avons accueilli notre premier jeune en service civique. Simon Hourlier a partagé notre quotidien 8 mois durant, s'est immergé dans la "famille Alsace Nature" dans le but de mobiliser de nouveaux acteurs autour de l'environnement. Diplômé en sociologie et encadré par Maurice Wintz (vice-président en charge du lien fédéral) et Marie Kneib (directrice adjointe), Simon avait pour mission d'étudier le fonctionnement de notre association, la communication et la relation aux adhérents, aux administrateurs, aux pilotes de groupes locaux... en procédant à des sondages, puis de recueillir et de proposer des pistes d'amélioration.
Les adhérents présents lors de l'assemblée générale 2016, complété par 344 adhérents dont nous avons l'adresse e-mail, ont répondu à un questionnaire. La première phase d'étude a mis en lumière les données suivantes.

GROUPES LOCAUX

63% BENEVOLES PRÉFÈRENT LES MISSIONS EN LIEN AVEC LA NATURE

75%

75% DES ADHÉRENTS LE SONT POUR LA PROTECTION DE LA NATURE EN ALSACE

Qui sont les membres d'Alsace Nature ?

La moitié des sondés exerce ou exerçait un métier de cadre et professions intellectuelles supérieures. Une majorité déclare travailler dans des secteurs à vocation d'intérêt public (associatif, public, social, environnement, culture...).

Pourquoi être membre d'Alsace Nature ?

La première motivation à l'adhésion : la protection de la nature en Alsace (75 % des sondés la considèrent comme l'une de leurs motivations).

Les pistes d'amélioration :

- La dynamisation de l'association (activité des groupes locaux, accueil des adhérents, actions...).
- Avoir des outils (pour parler de l'association : brochures, vidéos...).
- La communication interne (augmenter le niveau d'information vis-à-vis des groupes locaux (Alsace Nature), recevoir des informations thématiques et en fonction de leur localisation géographique...).
- 10 salariés sur 12 pensent qu'il faut améliorer l'accueil des nouveaux adhérents (élaborer des outils, faire des formations, élaborer un suivi du parcours des adhérents, permettre l'accueil par des adhérents...).

Communication interne

Pistes d'amélioration :

- Salariés et adhérents déclarent que la communication doit être plus anticipée pour favoriser la mobilisation.
- 8 adhérents sur 10, ainsi que tous les salariés aimeraient recevoir plus d'informations sur les actions des groupes locaux.

Le bénévolat

63 % des membres qui sont ou veulent être bénévoles préfèrent les missions en lien direct avec la nature.

Les groupes locaux

Problématiques / pistes d'amélioration :

- Nombre de groupes locaux sont confrontés à une problématique de recrutement. Pour faire grossir leur force d'action : renouveler les bénévoles, mener des actions grand public, être plus implanté sur le territoire...
- Certains groupes locaux expriment des difficultés pour attirer des bénévoles. Leur quotidien est davantage lié à des tâches administratives (suivi de dossier, PLU...) qu'à des actions concrètes de terrain en contact avec la nature. Ainsi, les nouveaux arrivants ne trouvent pas matière à s'investir et ne restent pas.
- Plus globalement, les pilotes de groupes locaux n'ont pas le temps ou les compétences pour mettre en place des activités qui génèrent du bénévolat et de l'adhésion. Or c'est le côté "fun", "se faire plaisir" avec des activités nature qui donne envie de continuer à s'impliquer et qui permet à l'association d'être attractive pour l'extérieur.
- La majorité des pilotes sondés est intéressée pour partager les expériences et les savoirs entre groupes locaux (condition : un bon cadrage de la dynamique et pas de réunions à outrance).

Le recrutement des membres

Pistes d'amélioration :

- le recrutement pour les "bonnes occasions" (fêtes, Noël, anniversaires...) : "offrir une adhésion".
- Le recrutement en porte à porte : organiser des campagnes locales pour que chaque groupe local s'adresse à ses voisins pour informer, appeler aux dons et recruter.

SOUTENEZ L'ÉQUIPE PERMANENTE D'ALSACE NATURE

APPEL À DONS

L'action d'Alsace Nature ne cesse de prendre de l'ampleur, dans un contexte politique, social et économique dans lequel les atteintes à l'environnement sont continues et souvent irréversibles ; et dans lequel les protecteurs de la nature sont qualifiés d'"anti-progrès" et d'empêcheurs de développer en rond !

Face à ce constat, **vous êtes nombreux à vous mobiliser au travers du bénévolat et nous vous en remercions.** Pour autant, Alsace Nature ne peut pas faire face à cette masse de sollicitations toujours plus importante sans s'appuyer sur son équipe de permanents salariés.

Or, **la raréfaction des moyens financiers rend difficile le maintien de cette équipe dans une proportion suffisante.** En 4 ans, nous avons supprimé 4 postes. Les nouvelles régressions de fonds publics annoncées risquent d'hypothéquer encore plus gravement notre capacité à maintenir ce soutien professionnel à l'action bénévole.

C'est pourquoi nous vous avons appelé en 2016 et continuons à vous encourager à faire un don ponctuel, mensuel ou annuel, pour soutenir financièrement l'association et lui garantir les ressources propres nécessaires au maintien de cette équipe pluridisciplinaire au service de notre projet commun.

Nous sommes 1 800 adhérents aujourd'hui. Si chacun de nous fait un don de 50 €, 100 €, 150 € ou plus chaque mois ou chaque année, Alsace Nature pourrait autofinancer ses 12 postes de permanents et dégager les salariés des obligations de résultats inhérentes à nos modes de financements publics actuels. Car aujourd'hui, rares sont les institutions ou les collectivités qui financent le "fonctionnement" d'Alsace Nature, sans contrepartie. Le plus souvent, l'association passe des "conventions d'objectifs" avec ses financeurs, qui exigent des résultats et des retours circonstanciés.

Aidons-nous nous-mêmes en donnant un peu plus à notre structure – en sachant que 66 % de nos dons sont déductibles des impôts sur le revenu !

POUR CE FAIRE, REMPLISSEZ AU VERSO LA PARTIE DÉDIÉE À CETTE APPEL

ADHÉSIONS / DONS

Quel que soit votre mode de paiement, merci de nous retourner ce formulaire renseigné pour une bonne gestion par notre service comptabilité
Pour toute question contactez nous au 03 88 37 07 58 ou siegeregion@alsacenature.org

COORDONNÉES

NOM : .....
Prénom : .....
Adresse : .....
.....
Code Postal : ☐☐☐☐☐
Ville : .....
Profession : .....
Date de naissance : ☐☐/☐☐/☐☐☐☐
Tél : ☐☐.☐☐.☐☐.☐☐.☐☐
Port : ☐☐.☐☐.☐☐.☐☐.☐☐

AIDEZ ALSACE NATURE A RÉALISER DES ÉCONOMIES !
Grâce aux envois par mail, Alsace Nature économise les coûts d'impression et les frais d'envois qui sont loin d'être négligeables.

Email : .....

*Pendant 1 an, vous recevez la revue Citoyen Nature, le programme Sorties Nature et notre lettre d'information mensuelle Actu / 'S Blattel.

THÉMATIQUES APPRÉCIÉES

- ☐ Agriculture
- ☐ Biodiversité / Nature
- ☐ Déchets
- ☐ Eau
- ☐ Éducation / Sensibilisation / Formation
- ☐ Énergie
- ☐ Forêt
- ☐ Montagne
- ☐ Risques / Impacts industriels
- ☐ Santé / Environnement
- ☐ Transport / Mobilité durable
- ☐ OGM
- ☐ Villes / Territoires soutenables
- ☐ Transition / Décroissance
- ☐ Ne se prononce pas

DOCUMENTS STATUTAIRES

flasher les QRcodes ou taper les urls dans votre navigateur.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
http://goo.gl/V6mK1X

STATUTS
http://goo.gl/Nei39F

Alsace Nature
8 rue Adèle Riton
67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 37 07 58
siegeregion@alsacenature.org
www.alsacenature.org

PRIVILÉGIEZ LE VIREMENT POUR VOTRE PAIEMENT !

En raison de trop nombreux problèmes occasionnés par le passage aux nouvelles normes européennes SEPA, nous ne proposons plus de paiement sous forme de prélèvements automatiques .

ADHESION *

		PAR MOIS	APRES REDUCTION D'IMPOTS
☐ individuelle	35,00 €	2,92 €	11,90 €
☐ familiale	50,00 €	4,17 €	17,00 €
☐ réduite (jeunes, étudiants ou sans emploi)	13,00 €	1,08 €	4,42 €
☐ soutien +	250,00 €	20,83 €	85,00 €
☐ soutien ++	500,00 €	41,67 €	170,00 €
☐ soutien +++	1000,00 €	83,33 €	340,00 €

DON

☐ 15€	15,00 €	1,25 €	5,10 €
☐ 30€	30,00 €	2,50 €	10,20 €
☐ 50€	50,00 €	4,17 €	17,00 €
☐ libre	.....,00 €		

DON SOUTIEN ÉQUIPE PERMANENTE

☐ 10€	10,00 €	0,83 €	3,40 €
☐ 20€	20,00 €	1,67 €	6,80 €
☐ 30€	30,00 €	2,50 €	10,20 €
☐ 50€	50,00 €	4,17 €	17,00 €
☐ 75€	75,00 €	6,25 €	25,50 €
☐ 100€	100,00 €	8,33 €	34,00 €
☐ 150€	150,00 €	12,50 €	51,00 €
☐ libre	.....,00 €		

TOTAL : .....,00 €

PAIEMENT

☐ chèque

☐ paiement en ligne

ADHÉSIONS EN LIGNE
http://goo.gl/ZkOBDz

DONS EN LIGNE
http://goo.gl/kusWsF

DONS EN LIGNE ÉQUIPE PERMANENTE
https://goo.gl/VrJ6Py

☐ virement bancaire ponctuel **

☐ virement bancaire régulier **

**Le virement bancaire est à opérer auprès de votre banque en lui transmettant le RIB ci-dessous et la fréquence de vos paiements

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

CREDIT COOPERATIF

AFRPN REGION
ALSACE NATURE
8 RUE ADÈLE RITON
67000 STRASBOURG
Titulaire du compte

CRÉDITCOOP STRASBOURG — Domiciliation

42559	00081	51020014003	08
Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB

Numéro de compte bancaire international - IBAN

FR 76	4255	9000	8151	0200	1400	308

CODE BIC : CCOPFRPPXXX

LEGS ET ASSURANCE VIE

Il n'est jamais trop tôt pour préparer sa succession. Le faire aujourd'hui, c'est montrer l'attention que vous portez à vos proches, mais également d'assurer un avenir aux actions de protection de la nature qui ont un sens pour vous.

LE LEGS

Qu'est-ce qu'un legs ?

Le legs est une disposition testamentaire par laquelle vous, le testateur vous donnez à une ou plusieurs personnes (physiques ou morales) tout ou partie de vos biens. Vous restez propriétaire de vos biens jusqu'à votre décès.
Cette disposition doit se faire par testament : n'hésitez pas à vous rapprocher d'un notaire pour toutes questions sur cette démarche, il saura vous conseiller.

Et mes héritiers ?

La loi garantit à vos plus proches (enfants, conjoint) le droit de bénéficier d'une part minimum de votre patrimoine. Les donations et les legs ne peuvent porter atteinte à cette part. Pour les parents éloignés les dispositions peuvent être inscrites dans l'acte notarié.

Les legs sont exonérés des droits de succession. Ce que vous léguez servira donc directement la cause que vous avez choisie de votre vivant.

L'ASSURANCE VIE

L'assurance vie est un contrat d'assurance qui permet d'assurer, au moment de votre décès, un soutien financier aux personnes que vous désignez comme bénéficiaires. Or, on estime à l'heure actuelle que **800 millions d'euros par an restent sans destinataire** (impossibilité d'identifier ou de retrouver les bénéficiaires). Mentionner Alsace Nature parmi vos bénéficiaires vous garantit que cette somme épargnée de votre vivant ira à une cause qui vous tient à cœur.

Que ce soit un legs ou une assurance-vie vous pouvez révoquer ou modifier à tout moment la liste des destinataires.

Alsace Nature est habilitée à percevoir des LEGS et des produits d'ASSURANCE VIE.

Alsace Nature,
8 rue Adèle Riton - 67000 STRASBOURG
Tél : 03 88 37 07 58
siegeregion@alsacenature.org

alsace nature

L'Alsace *nature*

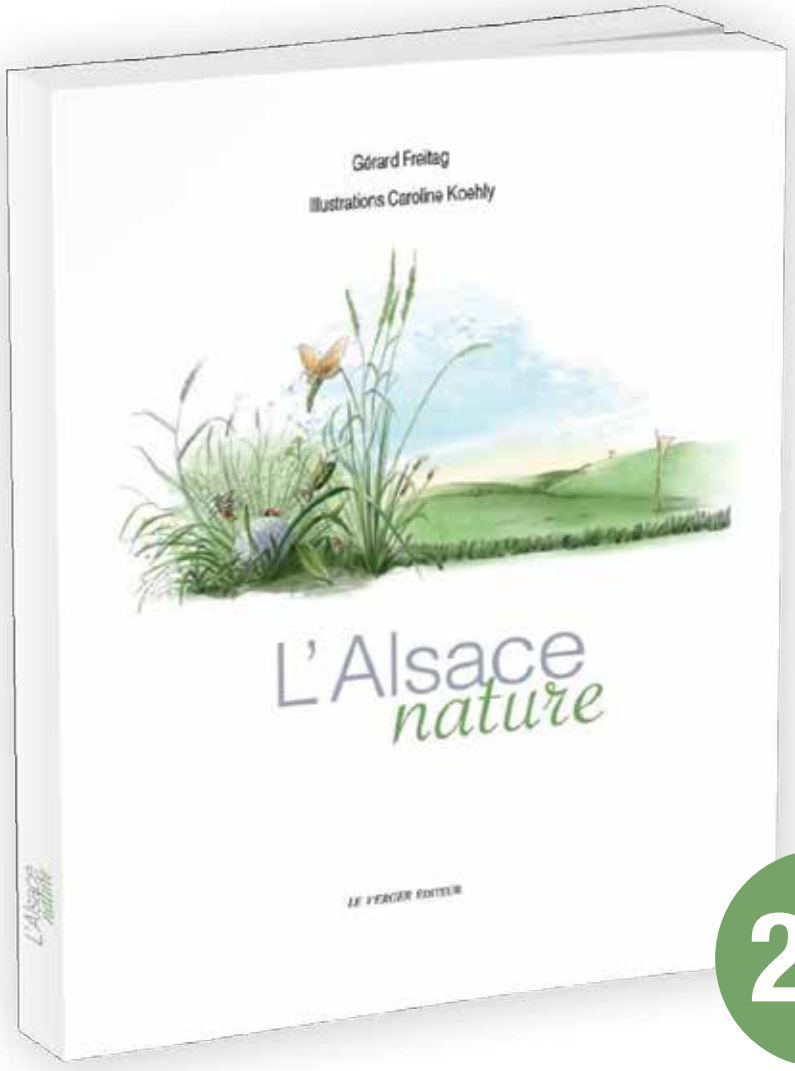

20€

*Pour marquer les 50 ans d'Alsace Nature, l'écrivain **Gérard Freitag** et l'illustratrice **Caroline Koehly** nous propose un abécédaire. Une centaine de textes, en forme de coups de gueule ou de coups de coeur, toujours poétiques et amoureux de la nature, qui nous rappellent les nombreux domaines où Alsace Nature a agi, et agit toujours : contournements routiers, grand hamster, nucléaire (Fessenheim), et tant d'autres…*

DISPONIBLE À ALSACE NATURE